

Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
Rue Dewez, 14 – D218
5000 Namur
Tél. : 081/83.03.10
Mail : ifc@cfwb.be
Site internet : www.ifc.cfwb.be



Rapport d'activités 2020



Août 2021



Nota bene

Ce rapport d'activités porte sur l'année scolaire 2019-2020 pour ce qui relève du volet formation et sur l'année civile 2020 pour ce qui concerne le volet administratif.

En application de l'article 39 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière, ainsi que de l'article 54 du contrat de gestion de l'IFC, le rapport est présenté au Bureau du 13 août 2021 et au Conseil d'administration du 26 août 2021.

Table des matières

Table des matières	2
Chapitre 1 : Les missions de l'IFC	4
Chapitre 2 : L'exercice des missions de l'IFC	8
2.1. La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS	8
2.1.1. La programmation des formations et son bilan.....	8
2.1.1.1. Bilan au niveau des sessions de formation	10
2.1.1.2. Bilan au niveau du nombre d'inscriptions	11
2.1.2. L'organisation des formations	13
2.1.2.1. Les inscriptions collectives.....	13
2.1.2.2. Les inscriptions individuelles	14
2.1.3. Les événements intégrés au programme	15
2.1.4. Les actions formatives spécifiques	17
2.1.4.1. Les formations en lien avec l'axe stratégique 1 du Pacte pour un Enseignement d'excellence	17
2.1.4.2. Les formations en lien avec l'axe stratégique 2 du Pacte pour un Enseignement d'excellence	19
2.1.4.3. Les formations en lien avec l'axe stratégique 3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence	20
2.1.4.4. Les formations en lien avec l'axe stratégique 4 du Pacte pour un Enseignement d'excellence	25
2.1.4.5. Les formations en lien avec l'axe stratégique 5 du Pacte pour un Enseignement d'excellence	27
2.2. La formation à destination du Service général de l'Inspection	27
2.3. La formation initiale des directeurs	28
2.4. La formation complémentaire : module fondamental / module DI.....	33
2.5. Les formations des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ)	35
2.6. Les formations des formateurs internes	37
Chapitre 3 : Organisation et gestion de l'IFC	39
3.1. Le contrat de gestion.....	39
3.2. Les organes de gestion et de contrôle	39
3.3. Les membres du personnel	41
3.4. Les marchés publics.....	44
3.5. Les conventions de collaboration	46
3.6. La contribution aux Plans d'actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes	47
3.7. La communication envers les usagers	48
3.8. La gestion des plaintes.....	50
Liste des annexes	56

Annexe 1 : Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales	57
Annexe 2 : Liste des formations proposées par les formateurs internes de l'IFC en 2019-2020	62
Annexe 3 : Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration en 2020	66
Les Ordres du jour des réunions du Bureau	66
Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration.....	71
Annexe 4 : Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou des rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2020	76
Annexe 5 : Données synthétiques relatives aux marchés publics 2020	81
Marchés publics en cours d'exécution en 2020	81
Marchés publics attribués en 2020.....	85
Annexe 6 : Lien de téléchargement du rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2019-2020.....	91

Chapitre 1 : Les missions de l'IFC

L'IFC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour :

- les formations en cours de carrière interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, ainsi que des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décrets du 11 juillet 2002) ;
- les autres formations décidées par le Gouvernement (Décret du 11 juillet 2002 pour le secondaire - art.26, §1, 9°) ;
- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret du 14 mars 2019) ;
- la formation initiale et en cours de carrière des membres du service général de l'Inspection (Décret du 10 janvier 2019) ;
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret du 30 avril 2009 – art. 25) ;
- la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière des délégués au contrat d'objectifs/directeurs de zone (Décret du 13 septembre 2018) ;
- la formation des Conseillers au soutien et à l'accompagnement (Décret du 28 mars 2019) ;
- les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française, à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1^{er}, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Par ailleurs, l'IFC continue d'assurer les missions qui lui sont confiées dans le cadre du déploiement du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Dans ce contexte, les formations à l'attention des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ) se sont poursuivies en 2020 afin de remplir l'objectif d'accompagner et de responsabiliser les acteurs de l'éducation, notamment à travers la contractualisation du pilotage du système éducatif.

Les formations Tronc commun à l'attention des directions des établissements (formation obligatoire d'une journée) de l'enseignement ordinaire maternel, primaire ou fondamental ont également débuté en septembre 2020, et ce afin de les sensibiliser aux dispositifs liés à l'entrée dans le tronc commun et aux éléments incontournables des nouveaux référentiels. En parallèle, l'IFC a commencé à organiser, avec son équipe de formateurs internes Tronc commun, les formations au référentiel des compétences initiales à l'attention des instituteurs et institutrices de 1^{re}, 2^e et 3^e maternelle ainsi que des maîtres de psychomotricité de tous les réseaux de l'enseignement ordinaire. De manière concrète, cette formation doit permettre aux membres du personnel de s'approprier le contexte général d'élaboration du référentiel des compétences initiales, d'en comprendre le sens ainsi que les enjeux, et de disposer des clés de lecture principales pour l'exercice de leur fonction.

En outre, l'IFC procède à l'évaluation des missions qui lui sont confiées. À ce titre, l'Institut rédige et publie un rapport d'évaluation annuel (ou pluriannuel) pour chacune de ses actions de formation. En pratique, ces rapports comportent un tableau de bord qui montre l'évolution d'une série de données année après année, et développent une analyse à la fois quantitative et qualitative.

En marge de ces activités de formation, l'IFC assure également l'encadrement de son équipe de formateurs internes qui dispensent un ensemble de formations, dans des domaines divers, tout au long de l'année scolaire.

De manière synthétique, les missions de l'IFC peuvent se représenter de la manière suivante :



Formation en cours de carrière

Interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres PMS organisés ou subventionnés par la FWB



Formation initiale

La formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux, la formation initiale et en cours de carrière des membres du service général de l'inspection, la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière, des DCO/DZ



Module fondamental/Module DI

La formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des porteurs d'AESS ou d'un diplôme de niveau universitaire complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) ou celui de cours normaux techniques moyens



Conseillers au soutien et à l'accompagnement

La formation des conseillers au soutien et à l'accompagnement



Sélection et promotion

Les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française, à l'exception des fonctions de directeur



Formations internes

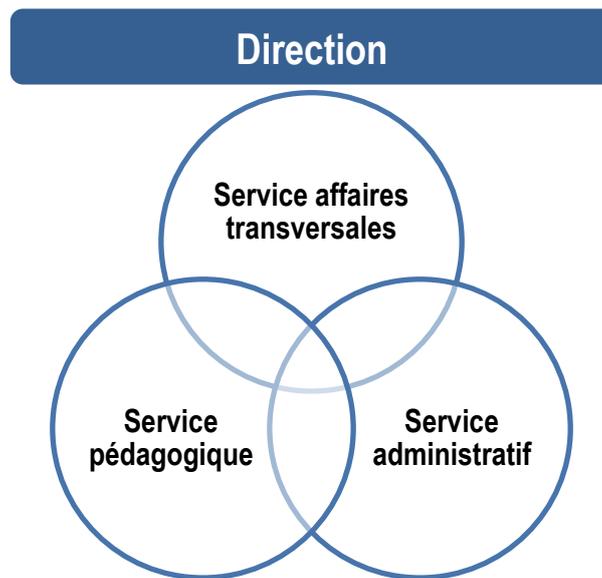
Formation des formateurs internes de l'Institut et évaluation continue des formations reprises dans le catalogue de l'IFC



Les autres formations

Prise en charge de toutes les formations décidées par le Gouvernement

D'un point de vue organisationnel, l'IFC est dirigé par un Fonctionnaire dirigeant¹ désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. Au niveau du personnel, en 2020, l'équipe se compose de 68 membres (dont 38 formateurs internes) répartis au sein de la Direction, du Service administratif, du Service pédagogique et du Service des affaires transversales.



Sur le principe, il convient de rappeler que l'Institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :

- la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public ;
- le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;
- le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française ;
- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière et ses arrêtés d'exécution ;

¹ Monsieur Christophe Mélon occupe le poste hiérarchique de Fonctionnaire dirigeant faisant fonction depuis le 15 septembre 2020.

- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;
- le décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection ;
- le décret du 3 mai 2019 portant sur les livres 1^{er} et 2 du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun ;
- le décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement.

Chapitre 2 : L'exercice des missions de l'IFC

2.1. La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS

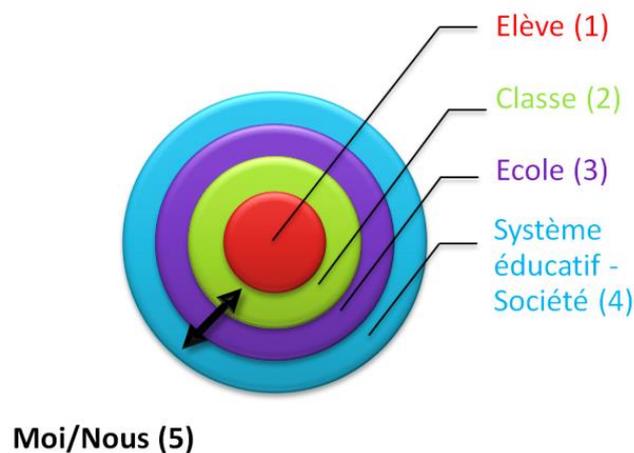
2.1.1. La programmation des formations et son bilan

Le programme de formations 2019-2020 de l'IFC est élaboré sur la base de deux arrêtés du Gouvernement de la Communauté française, datés du 21 novembre 2018, qui précisent les thèmes et orientations prioritaires en matière de formations en cours de carrière en interréseaux : le premier pour le fondamental ordinaire², le second pour le secondaire ordinaire, le spécialisé et les centres PMS³.

Afin d'être en phase avec les objectifs généraux du système éducatif et de répondre aux besoins des acteurs de l'enseignement, l'IFC adapte chaque année la cohérence et la pertinence de son offre de formations. Pour ce faire, il collabore avec des représentants de l'Inspection et de chacun des réseaux d'enseignement.

En substance, pour les programmes de formations « enseignement » et « C.PMS » 2019-2020, on observe une continuité importante avec les programmes précédents, ainsi que la poursuite d'une inscription dans les grandes orientations prises en matière de formation dans l'Avis n°3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence du 7 mars 2017.

Plus spécifiquement, la représentation du programme « enseignement » se structure sous forme d'une cible :



² Arrêté du 21/08/18 du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau macro, des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, pour l'année scolaire 2019-2020.

³ Arrêté du 21/08/18 du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau interréseaux, des membres du personnel de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire et des centres psycho-médico-sociaux, pour l'année scolaire 2019-2020.

Ce programme repose sur des préoccupations communes à tous les membres du personnel, à savoir :

- connaître l'élève ;
- gérer les apprentissages en classe ;
- comprendre l'environnement du système scolaire et la société dans laquelle s'inscrit son action ;
- s'attacher à son développement professionnel personnel au sein d'un collectif.

En particulier, les formations qui sont en lien avec les projets éducatif, pédagogique et d'établissement (cible Ecole) ne relèvent pas du niveau inter-réseaux. Par conséquent, l'IFC ne propose aucune formation à ce sujet.

Concernant le programme de formations « C.PMS », son organisation repose sur les missions assurées par ces structures. Concrètement, on distingue trois grandes thématiques :

- 1) les fondements du travail en C.PMS (techniques, outils, orientation) ;
- 2) la collaboration en équipe tri-disciplinaire (avec les consultants et les partenaires extérieurs) ;
- 3) la connaissance du système éducatif et la pratique réflexive.



S'inscrivant dans un processus constant de régulation, toutes les formations organisées par l'IFC font l'objet d'une évaluation. À ce titre, l'ensemble des données relatives à l'évaluation qualitative et quantitative des formations en cours de carrière pour l'année 2019-2020, présentées sommairement ci-dessous, sont consultables via le lien repris en annexe 6 de ce document.

2.1.1.1. Bilan au niveau des sessions de formation

En avant-propos, une distinction doit s'opérer entre les sessions prévues et les sessions réellement dispensées. Ainsi, une session peut être planifiée sans pour autant rassembler le minimum d'inscriptions requis. Dans ce cas de figure, la session ne sera pas activée, et donc pas commandée à l'opérateur de formation. Outre les sessions ouvertes à l'inscription, il convient également de tenir compte des sessions classées par le marché public, soit autant de sessions potentielles en réserve.

Dans les faits, nous observons une augmentation du nombre de sessions prévues par rapport à l'année précédente, mais également du nombre de sessions commandées ainsi que de journées activées.

Globalement, le rapport entre les sessions commandées et les sessions prévues est meilleur que l'année précédente, avec un ratio de 61% (contre 69% en 2017-2018 et 55% en 2018-2019).

Dans la cible « **élève** », examinant les sessions commandées par sous-thématique, on observe une diminution globale des sessions concernant les 3 sous-thématiques, à savoir : « Mieux connaître l'élève », « Stratégies d'apprentissage » et « Besoins spécifiques ». De surcroît, moins de sessions étaient proposées.

Dans la cible « **classe** », globalement, on note une hausse des formations proposées avec 22% supplémentaires, ainsi qu'une augmentation de 62% des sessions commandées par rapport à l'année 2018-2019. En particulier, beaucoup plus de sessions sont activées en lien avec les Référentiels/CPU (soit 107% d'augmentation par rapport à l'année précédente) ainsi que les formations spécifiques de macro-éducation physique. Par contre, il est interpellant de constater une diminution relativement importante des formations « Difficultés des élèves, remédiation et évaluation et gestion de la classe ». Parallèlement, il y a des variations plus légères pour les autres thématiques et le plus souvent sensiblement négatives. Enfin, la thématique des « Formations spécifiques macro cours philosophiques » n'a pas été proposée.

Au niveau de la cible « **société-système éducatif** », on constate quasiment un statu quo des sessions prévues et commandées. En particulier, il semble opportun de relever une légère diminution des sessions proposées et commandées en rapport à la thématique « Éducation à la citoyenneté », où se retrouvent notamment les formations en lien avec les référentiels EPC mais également l'éducation aux médias. Par contre, les formations portant sur les Phénomènes de relégation et de discrimination et celles qui travaillent l'Art et la culture sont en légère augmentation.

Quant à la cible « **moi-nous** », le choix a été fait depuis 2017-2018 de ne plus proposer des formations spécifiques sur la communication dans le programme. La thématique liée aux formations spécifiques à une fonction concerne les formations pour les enseignants novices, les enseignants référents, des techniques d'animation hors de la classe, etc. Les formations Personne-relais lecture et le projet « Entr'Apprendre » relèvent aussi de cette thématique. Finalement, on constate une diminution globale pour toutes les sous-thématiques. En

particulier, les thèmes des Enjeux du système éducatif et mon rôle ont fort chuté. Ceux des TIC et des Formations spécifiques à une fonction sont en forte baisse également.

Au niveau du programme PMS, il semble pertinent de relever une augmentation conséquente pour la rubrique « Les fondements PMS », et ce tant pour les sessions prévues que pour les sessions commandées. Par ailleurs, la thématique « Techniques, outils » rencontre un franc succès. Pour la rubrique « Partenariats et compréhension de l'autre », il apparaît que les chiffres se maintiennent. Concernant la thématique « Soutien à la parentalité », on note une augmentation qui compense la légère diminution de la thématique « Mieux connaître et comprendre l'autre et sa réalité ».

Pour le plan de pilotage, concernant la formation portant sur les « **enjeux, attentes et processus** », 7 sessions ont été organisées en grand groupe (une demi-journée), suivies par 21 sessions de deux journées. En parallèle, 32 sessions ont été organisées en une journée (formations application pilotage, pilotage PMS, collectives plan de pilotage).

2.1.1.2. Bilan au niveau du nombre d'inscriptions

En pratique, la direction de chaque établissement scolaire dispose d'une clé d'inscription aux formations (CIF), soit un code spécifique avec lequel les membres du personnel sont inscrits aux formations, et qui permet notamment à l'IFC d'identifier le réseau d'où ils proviennent.

Pour les **PMS**, la participation est en baisse en ce qui concerne les formations issues du programme « enseignement ». En 2018-2019, 35 % des PMS allaient chercher des formations dans le programme de l'enseignement, alors qu'ils ne sont plus que 32 % dans ce cas de figure en 2019-2020. La participation aux formations issues du programme PMS est quant à elle en forte augmentation pour la sphère « Fondements PMS » (tout particulièrement pour la thématique « Techniques, outils_»). En outre, 89 agents PMS se sont inscrits aux formations « Plan de pilotage », soit une légère baisse par rapport à l'année précédente (112).

Au niveau **fondamental**, le nombre d'inscrits et le nombre de jours/participants réalisés sont en très forte augmentation, avec notamment une hausse conséquente de la participation aux formations de la rubrique « Classe » et en particulier pour la thématique Référentiels/CPU. Les formations de la rubrique « Elève et Moi-nous » sont par contre en forte diminution. Cette tendance est marquée pour les thématiques « Mieux connaître l'élève » et les « TIC ». La thématique « Enjeux du système éducatif et mon rôle » n'a quant à elle pas été organisée.

Pour le **secondaire**, les différents indicateurs montrent une diminution globale de la fréquentation, avec une baisse significative de 2400 inscriptions et 3842,5 jours/participants réalisés. Seules les formations « Plan de pilotage » sont en nette augmentation. La rubrique « Société système éducatif » se maintient particulièrement bien malgré une très légère diminution. Par ailleurs, 6,1% des personnes du secondaire choisissent des formations dans le programme des PMS, et spécialement dans la rubrique « Partenariats et compréhension de l'autre », pour la thématique « Mieux connaître et comprendre l'autre et sa réalité ». Il semble opportun d'établir un parallèle au niveau des contenus de cette thématique avec la rubrique « Société ».

Pour le **spécialisé**, les chiffres témoignent d'une baisse du nombre d'inscrits qui se répercute sur le nombre de jours/participants inscrits et réalisés. Pour cette catégorie, la diminution se répartit de manière assez équilibrée entre les sphères du programme enseignement, excepté pour les rubriques « Société système éducatif » et « Partenariat et compréhension de l'autre ». Il convient aussi de souligner positivement l'augmentation observée pour les thématiques « Référentiels/CPU et Activités d'apprentissage en lien avec les outils informatiques » (sphère « classe »). À nouveau, comme pour les membres du secondaire, une proportion de 5,6% du personnel s'inscrit dans les formations PMS, soit une expression tangible de l'importance du partenariat ainsi que du regard croisé et multidisciplinaire nécessaire pour l'accompagnement des élèves entre ces 2 institutions.

Globalement, au total, pour tous les niveaux d'enseignement, 29232 membres du personnel de l'enseignement se sont inscrits aux formations (contre 25024 inscrits en 2018-2019). Par ailleurs, les deux autres indicateurs (nombre de participants inscrits et réalisés) confirment une augmentation par rapport à l'année précédente. Enfin, le rapport entre le nombre de journées participants réalisées sur la base des listes de présences reçues et le nombre de journées participants inscrits marque une très légère progression, soit 82,7% au lieu de 82 % en 2018-2019.

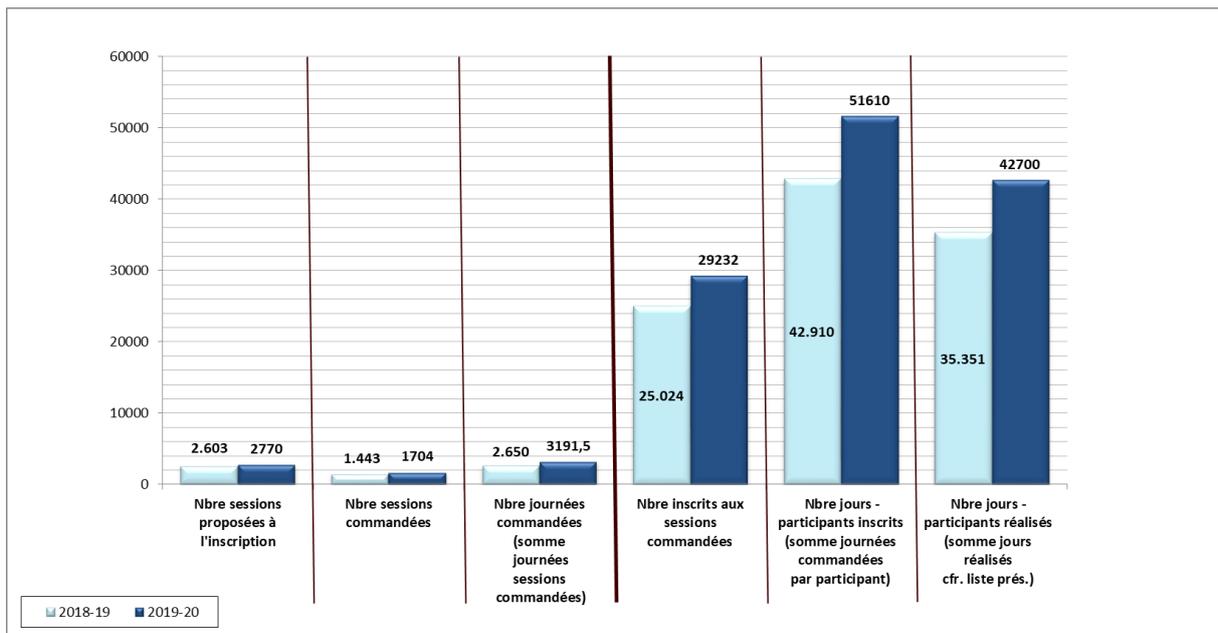


Tableau extrait du Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2019-2020, p.15

2.1.2. L'organisation des formations

Dans le cadre des formations dispensées à l'IFC, on peut distinguer :

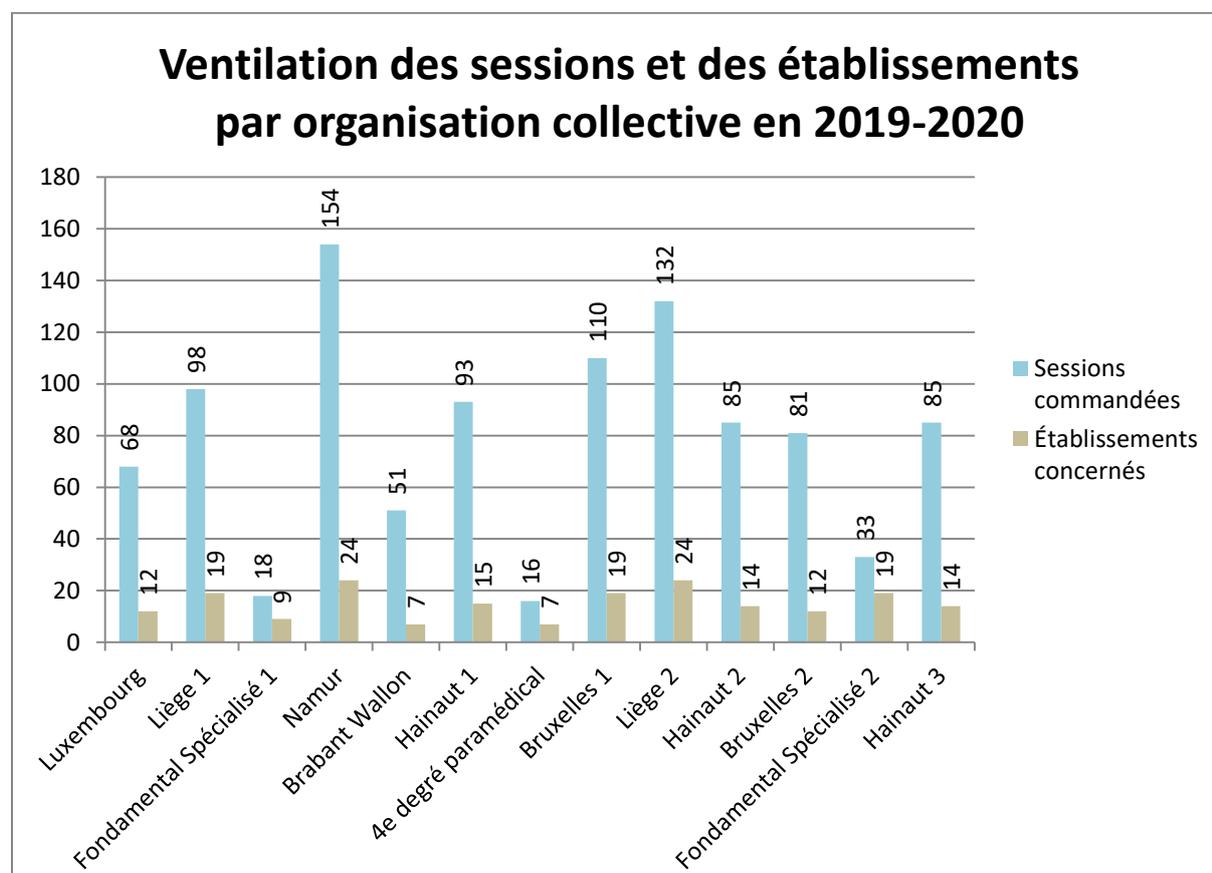
- Les formations à inscriptions individuelles
- Les formations à inscriptions collectives

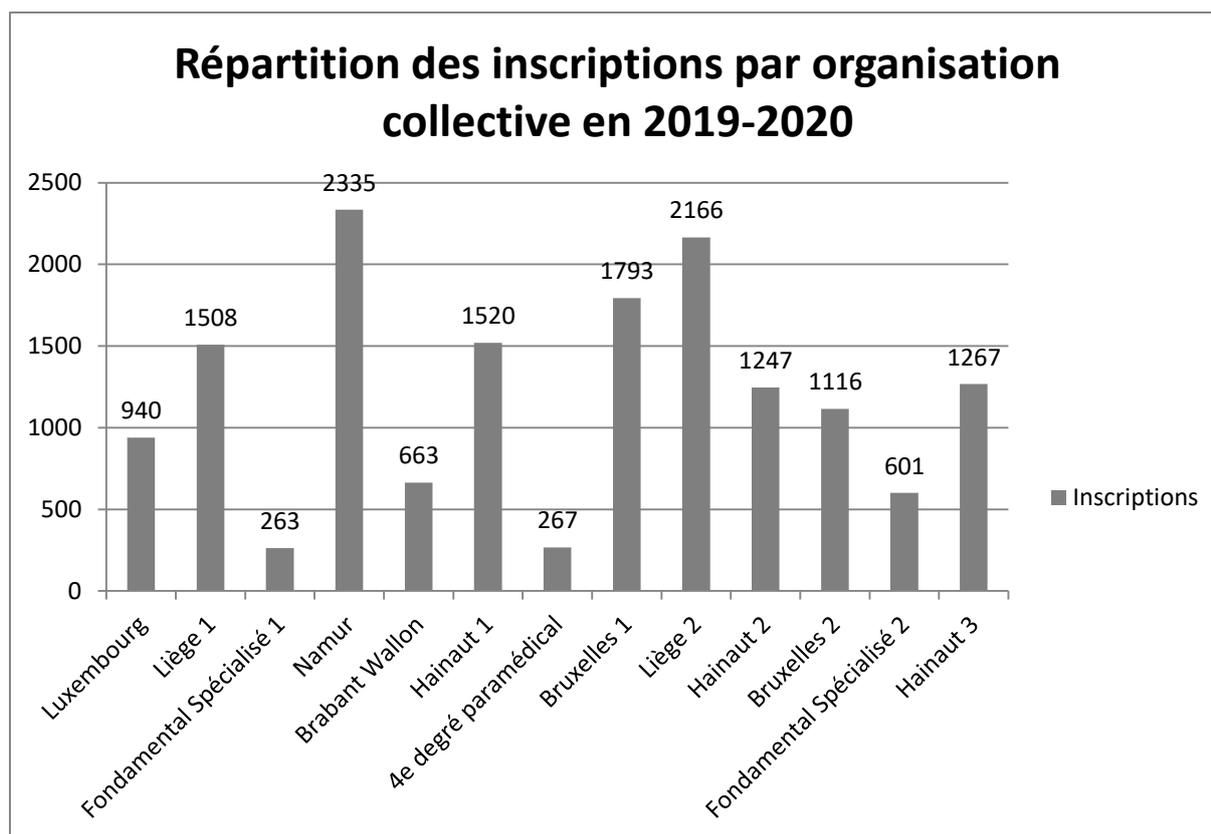
Cependant, il convient de souligner que les inscriptions des membres du personnel aux formations obligatoires sur le « Référentiel des compétences initiales » du Tronc commun, comptabilisées dans le nombre d'inscrits aux sessions commandées présenté au point précédent, n'ont pas été reprises dans l'analyse des données développée ci-dessous.

2.1.2.1. Les inscriptions collectives

Lors des formations à inscriptions collectives, des établissements de réseaux différents d'une même zone géographique suspendent les cours sur la base de l'article 10 de la loi du 19 juillet 1971 (secondaire ordinaire) ou de l'article 122 du décret du 3 mars 2004 (spécialisé) afin que tous les membres de leur personnel puissent suivre une formation durant 2 jours consécutifs.

En 2019-2020, 13 organisations de formation à inscriptions collectives ont été mises en place par l'IFC pour un total de 1024 sessions commandées et 15686 inscrits provenant de 195 établissements scolaires.





2.1.2.2. Les inscriptions individuelles

Pour 2019-2020, 355 sessions relatives aux formations à inscriptions individuelles ont été commandées pour un total de 7660 inscriptions enregistrées.

Lorsque les opérateurs de formation choisissent de proposer leur formation aux inscriptions individuelles, c'est souvent parce que la thématique proposée s'inscrit dans une temporalité différente de celle des organisations collectives. En parallèle, il convient de souligner que les formations à destination du public fondamental ordinaire sont exclusivement proposées en inscriptions individuelles, ces établissements ne participant pas aux organisations collectives.

En outre, la logique structurant la démarche pour une inscription individuelle diffère de celle des collectives. Dans la pratique, le membre du personnel va sélectionner une formation qu'il souhaite suivre ou lui a été conseillée, et pour laquelle il sollicitera auprès de sa direction une inscription, peut-être avec un ou plusieurs collègues. Cependant, l'établissement ne suspend pas les cours le jour de cette formation, impliquant pour la direction la nécessité de mettre en place une organisation interne afin suppléer l'absence du/des participant(s) à la formation.

Sur le principe, les formations proposées aux inscriptions individuelles peuvent se catégoriser de la manière suivante :

- les événements qui sont intégrés au programme en cours d'année par le Conseil d'administration (cf. point 2.1.3. ci-dessous) ;
- les actions formatives spécifiques ;

- les formations interréseaux obligatoires ;
- les formations faisant partie du programme général mais proposées en dehors des dates et zones des organisations collectives.

Par souci de clarification sur ce dernier point, il importe de préciser que, dans le cadre des organisations collectives, 20% des places sont proposées aux inscriptions individuelles à l'attention des membres du personnel dont l'école ne fait pas partie de l'organisation. Néanmoins, le nombre de ces inscriptions individuelles liées à des formations dites collectives est bien comptabilisé dans les données liées aux formations collectives.

2.1.3. Les événements intégrés au programme

La demande d'intégration d'un événement est une démarche consistant à faire correspondre celui-ci aux intitulés et aux objectifs du programme de l'IFC. Les demandes d'intégration s'inscrivent pour la plupart dans des thématiques qui visent à actualiser les connaissances pour enrichir sa pratique pédagogique dans une discipline ou un secteur. D'autres se rapportent à des formations qui traitent de la méthodologie ou de la didactique. Il importe de signaler que les événements intégrés ne sont pas mis en concurrence avec les autres offres de formation reçues par la voie du marché public. Selon cette logique, l'IFC ne prend aucun honoraire formateur à sa charge dans le cadre des intégrations d'événements, mais couvre de manière générale le remboursement des frais de déplacements des participants, les frais de collations et de repas quand ils s'indiquent, voire les coûts des supports pédagogiques.

Dans un souci de traitement équitable des demandes d'intégration, le Conseil d'administration de l'IFC a fixé 8 critères permettant d'analyser l'opportunité d'introduire un événement spécifique dans le programme des formations en interréseaux de l'IFC. Par principe, ces critères servant à l'analyse des dossiers sont indicatifs et susceptibles d'évoluer, sous réserve d'une évaluation laissant apparaître la nécessité d'une modification.

1^{er} critère	L'événement proposé correspond à l'une des orientations et l'un des thèmes prioritaires de formation fixés annuellement par arrêté du Gouvernement de la Communauté française.
2^e critère	L'événement proposé présente un caractère spécifique. Il n'existe pas d'autre événement similaire en Communauté française.
3^e critère	L'événement proposé est organisé en région de langue française ou en région bilingue de Bruxelles-capitale.
4^e critère	L'événement proposé répond au prescrit de l'article 1 ^{er} du décret définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté (Décret du 31-03-1994).

5^e critère	L'événement proposé correspond à une organisation dont l'intérêt pédagogique est reconnu par les réseaux d'enseignement et par la ou les Inspection(s) concernée(s). L'avis de ces Instances et des groupes de travail mis en place par l'IFC lors de l'élaboration des programmes de formation est sollicité.
6^e critère	L'événement proposé doit présenter des propositions d'applications concrètes pour les pratiques professionnelles de l'enseignant. Le transfert des contenus exposés au cours de l'événement vers des situations professionnelles doit être démontré.
7^e critère	L'événement proposé correspond aux notions générales de formations en cours de carrière, de formations en interréseaux ou macro telles que définies dans les décrets du 11 juillet 2002 relatifs à la formation en cours de carrière et dans leurs arrêtés d'exécution des 4 juillet 2003 et 19 juin 2003.
8^e critère	Évaluation du coût de l'événement.

Pour l'année 2019-2020, 43 demandes d'intégration d'événements ont été validées par le Conseil d'administration de l'IFC. Cependant, la crise sanitaire a entraîné la suspension de plusieurs formations à partir du mois de mars 2020, impactant dans les faits l'organisation de plusieurs événements intégrés.

Concrètement, en termes de formations organisées, on recense 40 sessions dispensées par 24 opérateurs différents, et pour lesquelles 1468 inscriptions ont été enregistrées.

Le nombre d'inscrits dans les formations « intégrées » au programme de l'IFC dépend de plusieurs facteurs comme la qualité et l'intérêt des formations proposées, leur concordance avec l'actualité des évolutions du système éducatif, le type d'événement organisé, la capacité d'accueil des lieux de formation, etc.

La majorité des intégrations se présentent davantage comme des colloques, des conférences ou encore sous la forme de divers ateliers. Certaines mettent en avant les résultats des recherches tandis que d'autres présentent des outils dans des secteurs d'activités ou des disciplines variés. Le déroulement de ces intégrations diffère souvent des formations dites « traditionnelles ».

2.1.4. Les actions formatives spécifiques

2.1.4.1. Les formations en lien avec l'axe stratégique 1 du Pacte pour un Enseignement d'excellence

Ces formations visent à enseigner les savoirs et compétences de la société du 21^e siècle et à favoriser le plaisir d'apprendre, et ce grâce à un enseignement maternel renforcé, à un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire et à un cadre d'apprentissage révisé et reprecisé.

En substance, ces formations visent spécifiquement le public de la première maternelle (M1) à la deuxième primaire (P2), en dehors des formations RCI. Autrement dit, l'IFC a proposé des sessions de formation qui touchent aux apprentissages multiples et variés dans l'enseignement fondamental avec les élèves de M1-P2.

Ces formations étaient destinées aux professionnels (enseignants, maîtres spéciaux, logopèdes et psychomotriciens). En tout, 45 sessions de formation, regroupant 404 participants, ont été proposées par l'IFC en lien avec les apprentissages chez les plus jeunes élèves.

Ci-dessous sont repris les différents intitulés de formation qui ont suscité l'intérêt des membres du personnel et qui les ont amenés à s'inscrire aux sessions en lien avec les apprentissages des enfants de 2 ½ à 7 ans.

Les formations qui visent spécifiquement des dispositifs d'éveil aux langues et à la lecture

Les formations qui visent les stratégies d'apprentissage en matière d'approche et de découverte du monde de la langue et de la lecture ont recueilli un vif succès auprès des participants. En tout, 4 sessions de formation y ont été consacrées.

Les intitulés de formation proposés étaient :

- 0-5 ans : éveiller aux langages, aux livres et à la lecture
- Comment stimuler le plaisir de lire et donner du sens à la lecture à l'école fondamentale ?
- Introduire la littérature jeunesse dans ma classe de la 1^e primaire à la 6^e primaire
- Personnes « relais lecture » : lire, l'affaire de tous.

Les formations qui visent des dispositifs de soutien aux jeunes élèves pour une entrée « gagnante » dans les apprentissages scolaires

Ces formations visent des pratiques et des dispositifs pédagogiques qui peuvent être mis en place au début de la scolarité des enfants afin de favoriser l'accrochage scolaire et d'éviter que les enfants ne s'engagent précocement dans une spirale de difficultés, et ce dès l'entrée dans les apprentissages. Au nombre de 7, les sessions ont été une grande réussite, notamment en termes de réponses apportées aux besoins des participants.

Les intitulés étaient :

- Stimuler les prérequis aux apprentissages en classe maternelle (1)
- Développer le langage oral et écrit à l'école maternelle pour que les élèves rentrent gagnants dans l'apprentissage de la lecture (1)
- Fournir des outils favorisant l'installation des précurseurs à la notion de nombre et au dénombrement (1)
- Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : un programme de prévention de l'échec scolaire de la 3e maternelle à la 2e primaire (2)
- La dyslexie : formation de personnes relais au sein des établissements (2)

Les formations qui mettent en évidence des pratiques enseignantes efficaces basées sur des dispositifs d'observation des élèves dans les processus d'apprentissage

Deux sessions sont reprises dans cette catégorie :

- Observer l'élève pour repérer ses ressources et ses difficultés (P1-P2)
- Repérer et analyser les difficultés d'apprentissage dès le début de la maternelle

Les formations qui visent des dispositifs de soutien au développement psychomoteur des élèves de maternel et de début de primaire

Les quatre intitulés de formation étaient :

- Psychomotricité : jouer avec les formes et les couleurs (2,5 à 6 ans)
- Comment reproduire, créer, interagir en jouant avec du petit matériel de psychomotricité (2,5-6 ans)
- Amener l'enfant à créer ses propres tâches motrices : un chemin osé et assumé (4-7 ans)
- ID-Sports : un outil informatique au service des profs d'éducation physique, avec fiches et des séances "jeux collectifs" (presque) prêtes à l'emploi (4-12 ans)

Le nombre important de formations réalisées, à savoir 17 sessions, confirme une forte demande sur la thématique de la psychomotricité qui émane des enseignants, mais aussi des maîtres en psychomotricité. La dimension du développement moteur et de l'épanouissement corporel des enfants semble bien prise en considération par le monde de l'école, ainsi que toute son importance dans l'éducation globale des jeunes élèves.

Les formations qui approchent des thématiques sociales, culturelles, scientifiques, éducatives avec les jeunes élèves

Ces formations (15 sessions activées) ont permis aux participants d'élargir les compétences et les connaissances des enseignants sur des dimensions essentielles à développer et à stimuler dans le développement éducatif, relationnel et psychosocial des jeunes élèves.

Les intitulés étaient :

- Programme de développement des habiletés sociales "Graines de médiateurs", en maternelle
- La musique pour les enfants en classes maternelles
- L'air de rien, l'air est partout : comprendre comment aborder les propriétés de l'air et de la respiration de la maternelle à la 6^e primaire
- L'EVRAS de la maternelle à la fin du primaire

2.1.4.2. Les formations en lien avec l'axe stratégique 2 du Pacte pour un Enseignement d'excellence

Ces formations tendent à mobiliser les acteurs de l'éducation dans un cadre d'autonomie et de responsabilisation accrues en renforçant et en contractualisant le pilotage du système éducatif et des écoles, en augmentant le leadership du directeur et en valorisant le rôle des enseignants au sein de la dynamique collective de l'établissement.

Les formations « métier d'enseignant »

Trois sessions, suivies par 17 participants au total, ont été activées en 2019-2020 pour la formation « *Etre enseignant : ce qui est à l'œuvre aujourd'hui* ». Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Comprendre le système éducatif, sa logique, en percevoir les exigences mais aussi les ressources ;
- Percevoir les contours de sa place et son rôle dans ce système, ses leviers d'action ;
- Analyser le changement de posture lié à l'identité professionnelle du métier d'enseignant ;
- Dégager ses marges d'autonomie et les voies de collaboration professionnelle.

Les formations en rapport aux enseignants débutants

Il convient de distinguer deux catégories de formation dans cette rubrique.

La première concerne 6 sessions de formation de deux journées (82 participants au total) dont les intitulés sont les suivants :

- Boîte à outils et ressources pour mes débuts dans l'enseignement
- Être référent pour l'accueil des enseignants débutants dans mon établissement, une opportunité de développement professionnel

Pour la formation « Boite à outils et ressources pour mes débuts dans l'enseignement », les 4 sessions organisées poursuivent les objectifs suivants :

- Identifier les balises du cadre de travail dans lequel le membre du personnel en FWB se trouve ;
- En fonction des difficultés exprimées par les participants, approfondir au moins une thématique relative à la dimension « apprentissages » (ex. : planification des apprentissages, comment donner du sens ?, lien entre évaluation et apprentissage, prise en compte des élèves à besoins spécifiques...) et une thématique relative à la dimension relationnelle (ex. climat de classe, autorité, discipline, dynamique de groupe...);
- Pour chacune des thématiques développées, identifier les ressources (dont les programmes de formation) et les partenaires potentiels.

Pour les formations « Être référent pour l'accueil des enseignants débutants dans mon établissement, une opportunité de développement professionnel », 2 sessions de formations ont été proposées poursuivant les objectifs suivants :

- S'approprier le cadre légal dans lequel s'inscrit la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil des enseignants débutants par les référents ;
- Découvrir et partager les pratiques existantes ;
- Identifier les conditions nécessaires à la mise en place d'un tel dispositif et réfléchir aux écueils à éviter ;
- Identifier les attitudes et les actions à développer en tant qu'enseignant référent ;
- S'outiller par rapport aux besoins de formation des participants.

La seconde catégorie se rapporte à 3 sessions de formation d'une journée, organisées sous forme d'ateliers, à destination des enseignants débutants. L'intitulé général est « Enseignants débutants : Comment réussir son entrée dans l'enseignement ? Rencontres et échanges autour des questions des enseignants lors de leur entrée en fonction ».

Cette formation, suivie par 72 participants, poursuit les objectifs suivants :

- Découvrir les balises et les structures administratives du début de la carrière d'enseignant ;
- Comprendre le rôle et les missions des acteurs du pilotage du système éducatif ;
- Découvrir mes partenaires et les ressources interréseaux en lien avec l'organisation de mes cours et la gestion de ma classe.

2.1.4.3. Les formations en lien avec l'axe stratégique 3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence

Ces formations ont pour objectif de faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève, et permettant une intégration socio-professionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation.

Les formations « Entr'Apprendre »

À l'initiative de la Fondation pour l'Enseignement, le dispositif formatif « Entr'Apprendre » a vu le jour durant l'année scolaire 2014-2015. Il a été créé dans la perspective de permettre aux écoles et aux entreprises de se (re)découvrir et de renforcer les liens entre elles.

Entr'Apprendre, c'est avoir l'opportunité de se rendre sur le terrain d'une entreprise afin d'y observer la réalité actuelle et de s'imprégner de ses dimensions opérationnelle, technique, communicationnelle et humaine. Cette expérience vise à permettre de faire des liens entre ces réalités, les référentiels de l'enseignement et les pratiques à travailler en école.

Ce dispositif de formation s'inscrit dans la dynamique de valorisation de l'enseignement qualifiant. Sur le fond, divers partenaires participent à sa co-construction et à sa régulation : l'IFC, les réseaux d'enseignement (CPEONS, FELSI, SEGEC et WBE), la Fondation pour l'Enseignement et les entreprises partenaires. Il bénéficie également du soutien financier du FSE et de l'appui de l'Inspection.

Les stages en entreprise s'adressent aux membres du personnel de l'enseignement secondaire technique de qualification et de l'enseignement secondaire professionnel. Sont ciblés plus spécifiquement les enseignants de cours techniques et/ou de pratiques professionnelles, les enseignants de cours généraux, les chefs d'ateliers et les formateurs en CEFA issus des secteurs de l'enseignement visés par les métiers proposés. À titre subsidiaire, les stages sont également ouverts aux conseillers pédagogiques et aux formateurs des Centres de Technologies Avancées (CTA).

Initialement composé de 5 étapes, toutes organisées en présentiel au départ, Entr'Apprendre a au fil des années fait l'objet d'adaptations et d'améliorations. Destinés à faciliter la participation aux stages et à favoriser les inscriptions, ces divers aménagements ont été opérés en tenant compte des besoins et de l'évolution du système éducatif, mais aussi en veillant à préserver la cohérence entre les différentes étapes qui composent le processus et la collaboration entre chacun des partenaires.

Le tableau suivant retrace dans les grandes lignes l'évolution du dispositif depuis ses débuts jusqu'à l'année scolaire 2019-2020 :

Année scolaire	Étapes et durée, secteurs d'enseignement visés et entreprises participantes	Améliorations/Adaptations
2014-15	<p>5 étapes en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 1 (Interréseaux) : Préparation – ½ jour - Etape 2 (Interréseaux) : Observation en entreprise – 1 jour - Etape 3 (Interréseaux) : Immersion en entreprise – 2 à 5 jours - Etape 4 (Réseaux) : Transfert – 1 jour - Etape 5 (Interréseaux) : Evaluation – ½ jour <p>1 secteur d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Industrie <p>8 entreprises</p>	/
2015-16	<p>5 étapes en présentiel (idem 2014-15)</p> <p>3 secteurs d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Industrie - Économie - Sciences appliquées <p>16 entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des stages aux secteurs Économie et Sciences appliquées - Augmentation du nombre d'entreprises participantes : 8 à 16
2016-17	<p>4 étapes en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 1 (Interréseaux) : Préparation – ½ jour - Etape 2 (Interréseaux) : Stages en entreprise – 2 à 4 jours - Etape 3 (Réseaux) : Transfert – 1 jour - Etape 4 (Interréseaux) : Evaluation – ½ jour <p>6 secteurs d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agronomie - Industrie - Construction - Hôtellerie-Alimentation - Economie - Sciences appliquées <p>30 entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fusion des étapes d'observation et d'immersion en une seule et même étape intitulée « Stages en entreprise » - Accès des professeurs de cours généraux, auparavant limités à l'étape d'observation en entreprise, à toutes les étapes du processus - Extension des stages aux secteurs Agronomie, Construction et Hôtellerie-alimentation - Augmentation du nombre d'entreprises participantes : 16 à 30 - Invitation faite aux entreprises à programmer la majorité de leurs stages aux dates des organisations de formations à inscriptions collectives

2017-18	<p>4 étapes en distanciel et en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Etape 1</u> (Interréseaux) : Préparation – En distanciel (formation en ligne) - <u>Etape 2</u> (Interréseaux) : Stages en entreprise – 2 jours en présentiel - <u>Etape 3</u> (Réseaux) : Transfert – 1 jour en présentiel - <u>Etape 4</u> (Interréseaux) : Evaluation – En présentiel <p>5 secteurs d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Industrie - Construction - Hôtellerie-Alimentation - Economie - Sciences appliquées <p>24 entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étape 1 en distanciel - Rédaction d'une convention fixant le rôle de chacun des partenaires impliqués dans le projet et les modalités de mise en place de l'offre de formation Entr'Apprendre
2018-19	<p>4 étapes en distanciel et en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Etape 1</u> (Interréseaux) : Préparation – En distanciel (formation en ligne) - <u>Etape 2</u> (Interréseaux) : Stages en entreprise – 2 jours en présence - <u>Etape 3</u> (Réseaux) : Transfert – 1 jour en présence - <u>Etape 4</u> (Interréseaux) : Evaluation – En distanciel <p>6 secteurs d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agronomie - Industrie - Construction - Hôtellerie-Alimentation - Economie - Sciences appliquées <p>20 entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée en application de la convention élaborée en 2017-18 - Réalisation de l'étape 4 en distanciel et adaptation du formulaire d'évaluation - Réalisation par des membres de l'équipe pédagogique et des formateurs de l'IFC d'une présentation interactive explicitant le parcours formatif à suivre et donnant accès aux étapes en distanciel.
2019-20	<p>4 étapes en distanciel et en présentiel (idem 2018-19)</p> <p>6 secteurs d'enseignement (idem 2018-19)</p> <p>18 entreprises</p>	/

En pratique, le processus formatif Entr'Apprendre poursuit des objectifs spécifiques assignés à chaque étape, et qui se formulent ainsi :

Étape 1 (Interréseaux) – Préparation

- Préparer le processus d'observation et d'immersion participative (Qu'observer ? Comment ? Avec quelle grille de lecture ? Et quels liens avec les référentiels de l'enseignement ?)
- Préparer le relais pour mes élèves, pour mes collègues

- S'approprier le concept du « carnet de formation »

Étape 2 (Interréseaux) – Stages en entreprise

- S'imprégner de la culture de l'entreprise (son histoire, ses valeurs, ses défis pour l'avenir, GRH, sécurité, prévention, environnement, contrôle-qualité...)
- S'approprier les nouvelles connaissances et techniques pour les réinvestir dans ses pratiques professionnelles
- Découvrir les exigences techniques, physiques, humaines et relationnelles de l'entreprise et du métier
- Faire le lien avec les référentiels à mettre en œuvre
- Identifier les éléments à diffuser aux collègues et les éventuels besoins de formations ultérieures

Étape 3 (Réseaux) – Transfert

- Procéder à l'analyse et aux échanges visant le transfert (relais) sur le terrain de son établissement scolaire

Étape 4 (Interréseaux) – Évaluation

- Etablir une évaluation de l'expérience et en tirer les éléments de régulation nécessaires

Il est utile de rappeler que, à la suite du Conseil national de sécurité du 12 mars 2020 et face aux mesures exceptionnelles, l'IFC s'est vu dans l'obligation de suspendre toutes ses formations en présentiel à partir du 16 mars 2020. À ce sujet, plusieurs circulaires émanant des autorités de tutelle ont été adressées aux membres du personnel de l'enseignement.

Par conséquent, plusieurs stages en entreprise (étape 2) programmés au-delà de cette date n'ont pas pu avoir lieu. Il en va de même pour l'étape 3 du processus (transfert) qui, en raison de la crise sanitaire, n'a pas non plus pu être assurée. Cette étape est, pour rappel, prise en charge par les organismes de formation réseaux CECAFOC et FCC.

Durant l'année scolaire 2019-2020, 18 entreprises ont pris part à Entr'Apprendre et proposé une quarantaine de stages différents. Certains stages étant programmés plusieurs fois sur l'année, l'offre de formation Entr'Apprendre était donc composée de 139 sessions de stage d'une capacité pouvant varier de 1 à 8 participants en fonction des entreprises.

En termes de participation, l'IFC a enregistré un total de 82 inscriptions, soit l'équivalent de 51 sessions de stage, qui se répartissent comme suit :

- 64 participants ayant participé un stage (participation effective) ;
- 6 participants initialement inscrits mais dont la participation a été annulée (absence pour maladie, désinscription, hors public-cible ...) ;
- 12 participants inscrits aux stages annulés, soit en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits (1 stage), soit en raison des mesures covid-19 (7 stages).

2.1.4.4. Les formations en lien avec l'axe stratégique 4 du Pacte pour un Enseignement d'excellence

Ces formations ont pour objet d'améliorer le rôle de l'enseignement comme source d'émancipation sociale tout en misant sur l'excellence pour tous, de favoriser la mixité et l'école inclusive dans l'ensemble du système éducatif tout en développant des stratégies de lutte contre l'échec scolaire, le décrochage ainsi que le redoublement.

Les formations centrées sur les discriminations sur le plan sociétal qui correspondent aux objectifs spécifiques du Pacte qui promeuvent la mixité sociale (O.S 4.8) et qui luttent contre les inégalités liées aux genres (O.S.4.9)

La discrimination touche à la compréhension des phénomènes de relations interpersonnelles, de groupes restreints et de développement de comportements propres à gérer les relations humaines et démocratiques au niveau des élèves. Elle touche aux notions du vivre ensemble, de la liberté d'expression, du respect de l'autre et de la mixité sociale, culturelle, sexuelle... À l'école, il s'agit d'identifier et de lutter contre les phénomènes de relégation (stéréotypes, préjugés, racisme...) et ceux relatifs à la discrimination (qu'elle soit sourde ou apparente) afin d'influencer le comportement des jeunes et leurs apprentissages.

La notion de discrimination est transversale et touche à plusieurs axes du Pacte. Par exemple, la prévention et la lutte contre la violence (O.S.5.5), qui correspondent aux objectifs spécifiques du Pacte qui développent la qualité de vie à l'école, concernent l'axe 5.

Dans ce cadre, on recense plusieurs formations sous l'axe 4, liées d'une manière ou d'une autre à la discrimination. Fondièrément, les formations développent plusieurs thèmes distincts liés à la notion de discrimination.

Parmi ces thèmes figurent la citoyenneté, l'inter et la multi culturalité, la diversité culturelle, les manifestations islamophobes, antisémites, la propagande coloniale, le racisme, les préjugés, les stéréotypes, la diversité de genre et les phénomènes d'extrémisme et de radicalisation.

Alternant des exposés théoriques, des activités ludiques de groupe, des présentations de médias, de valises pédagogiques, utilisant des techniques artistiques, théâtrales, des jeux de rôles, des structures narratives, des fiches pédagogiques ou encore d'autres outils innovants, les formateurs développent les thèmes précités en lien avec la discrimination.

En 2019-2020, nous relevons 7 formations qui touchent à la citoyenneté, 7 formations qui parlent de la diversité culturelle, 6 formations axées sur la diversité de genre, 1 formation qui concerne le racisme et la relégation dans le milieu scolaire, 3 formations qui abordent chacune soit l'antisémitisme, soit l'islamophobie soit encore la propagande coloniale, et enfin 2 formations qui traitent des phénomènes d'extrémisme et de radicalisation violente. Au total, cela représente 560 participants.

Ces formations s'adressent surtout aux enseignants et éducateurs, bien que les agents des CPMS soient parfois invités. En pratique, c'est surtout le public de l'enseignement secondaire

qui est plébiscité, particulièrement pour les formations concernant les thématiques 3, 4, 5 et 6 reprises ci-dessous. Par ailleurs, il semble opportun de préciser les objectifs principaux pour chaque type de formation.

1) Citoyenneté

- Identifier les pratiques permettant aux élèves d'exercer leurs droits tout en respectant leurs devoirs ;
- Découvrir des expériences d'éducation à la citoyenneté, les analyser afin d'en favoriser leur transposition dans les pratiques pédagogiques.

2) Diversité culturelle

- Apprendre à se décentrer par rapport à son cadre de référence culturel ;
- S'informer notamment sur les notions d'identité, de croyances, de normes et de codes culturels afin de comprendre la diversité culturelle et les enjeux qui y sont liés.

3) Diversité de genre

- Apprendre aux élèves à utiliser et décoder de manière critique les productions des différents médias dans une perspective citoyenne ;
- Déconstruire des stéréotypes et des représentations liés au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle en identifiant et en analysant les messages discriminants véhiculés par la littérature, les manuels scolaires, les médias, les élèves eux-mêmes, lors de l'orientation scolaire et professionnelle.

4) Racisme, discrimination et relégation dans le milieu scolaire

- Identifier les facteurs, les situations et les processus de relégation et de discrimination qui interfèrent à l'école ;
- Partir d'exemples concrets pour développer les voies légales et pertinentes pour lutter contre ces situations de relégation et de discrimination.

5) Antisémitisme, islamophobie et propagande coloniale

- Disposer de clés de compréhension des phénomènes de polarisation, d'extrémismes et de radicalisations violentes contemporains, leur contexte et les enjeux qui y sont liés ;
- Apprendre à se décentrer par rapport à son cadre de référence culturel ;
- S'informer notamment sur les notions d'identité, de croyances, de normes et de codes culturels afin de comprendre la diversité culturelle et les enjeux qui y sont liés ;
- S'outiller à décrypter de manière critique différentes productions médiatiques et à identifier les stéréotypes véhiculés avec une attention particulière aux stéréotypes racistes.

6) Extrémisme et radicalisation violente

- Disposer de clés de compréhension des phénomènes de polarisation, d'extrémismes et de radicalisations violentes contemporains, leur contexte et les enjeux qui y sont liés ;

- S'approprier des pistes de prévention de ces phénomènes.

2.1.4.5. Les formations en lien avec l'axe stratégique 5 du Pacte pour un Enseignement d'excellence

Ces formations visent à assurer à chaque enfant une place dans une école de qualité, et faire évoluer l'organisation scolaire afin de rendre l'école plus accessible, plus ouverte sur son environnement et mieux adaptée aux conditions du bien-être de l'enfant.

Les formations qui travaillent les questions de harcèlement et de cyber-harcèlement dans les écoles

Six sessions regroupant 103 participants se sont déroulées autour de deux intitulés en lien avec le harcèlement et le cyber-harcèlement. Il importe de préciser que les formations organisées spécifiquement à l'attention des éducateurs ne sont pas reprises ici.

Fondamentalement, les formations sont construites autour de deux thématiques :

- Mieux comprendre le harcèlement et le cyber-harcèlement en milieu scolaire
- Promouvoir l'égalité des sexes, des identités de genre et des orientations sexuelles à l'école dans une perspective de lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire

Ces formations permettent aux participants de redécouvrir ce qu'est le harcèlement, de le différencier d'autres types de comportements malveillants, de préciser les formes qu'il peut prendre, d'identifier les différents acteurs impliqués dans les comportements de harcèlement, de définir les modalités de prévention, de pointer les dispositifs existants permettant de contrer les problèmes rencontrés dans les écoles, mais aussi de mettre en place des dispositifs d'analyse et de résolution de problèmes liés au harcèlement.

2.2. La formation à destination du Service général de l'Inspection

Durant les deux premiers mois de l'année 2020, les inspecteurs auditeurs ont terminé le volet de la formation initiale, leur permettant de se familiariser avec les différents éléments à mobiliser dans le cadre des missions d'audit que ce soit, avant, pendant et après l'intervention dans les établissements. Ce volet était dispensé par le Service général de l'Audit en FWB.

Ces deux mois furent également mis à profit pour finaliser le volet consacré aux changements de posture et d'identité professionnelle, à l'aptitude à la réflexivité, au renforcement de la dimension collective du travail, ainsi qu'à la gestion des relations à la fois personnelles, interpersonnelles et groupales dans des situations de communication orale et écrite. Ce volet de trois jours a été assuré par la Haute École Libre Mosane de Liège retenue dans le cadre d'un marché public.

Durant les mois de confinement, une formation à distance fut organisée par les formateurs de l'IFC pour travailler avec les inspecteurs auditeurs sur la prise de connaissance du guide de l'utilisateur de l'application pilotage, la définition des indicateurs relatifs à l'enseignement fondamental et secondaire, tant l'ordinaire que le spécialisé, ainsi que de la charte en milieu scolaire.

Au cours du mois de décembre, la DGPSE et le SGI ont proposé trois jours de formation à distance pour les inspecteurs auditeurs de la deuxième vague, portant sur :

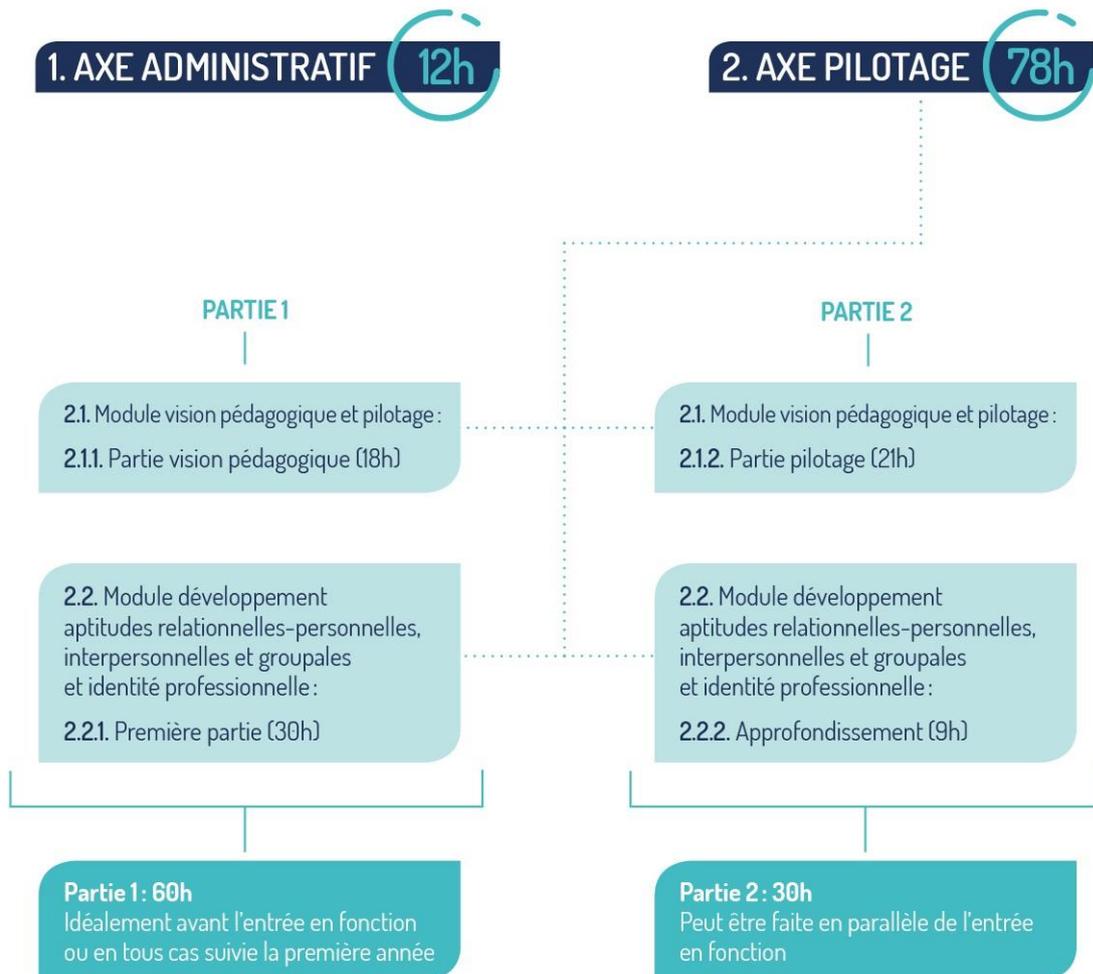
- La présentation des enjeux et des finalités du Pilotage ;
- La présentation des missions de l'inspection ;
- Les processus liés à la réalisation de l'audit en milieu scolaire.

Considérant le processus comme une transformation des données d'entrée en données de sortie, il s'agissait d'aborder le recueil et l'analyse descriptive de données quantitatives, en particulier l'analyse relative à la production et à l'interprétation, la lecture et compréhension des indicateurs quantitatifs ainsi que l'émission d'hypothèses explicatives.

Cette formation entamée en décembre se poursuivra au cours des neuf premiers mois de l'année 2021.

2.3. La formation initiale des directeurs

Depuis la modification décrétole du 14 mars 2019 définissant un nouveau plan pour la formation initiale des directeurs, un autre dispositif est entré en application à partir du 1^{er} septembre 2019. Dorénavant, le volet interréseaux de la formation se structure non plus en trois axes (relationnel, administratif et pédagogique) mais en deux axes :



En principe, le volet interréseaux de la formation initiale des directeurs cible à la fois :

- 1) Les enjeux et orientations du système éducatif, et notamment les valeurs, les finalités, les objectifs et missions prioritaires du système éducatif en vue de développer chez les directeurs une vision pédagogique et une capacité de pilotage de leur école en cohérence avec ceux-ci ;
- 2) Les responsabilités et compétences communes à tous les directeurs.

Pour ce faire, chaque axe est orienté vers des objectifs pédagogiques précis que l'on peut résumer ainsi :

Axe administratif

1) Acquérir les éléments de base pour appréhender le cadre légal et réglementaire, la hiérarchie des normes et les principes généraux de droit

2) Appréhender les principales bases légales pertinentes du niveau concerné

3) S'initier à une démarche de recherche dans les bases légales et réglementaires pour pouvoir résoudre des cas pratiques simples et actualiser et approfondir ses connaissances sur une problématique donnée

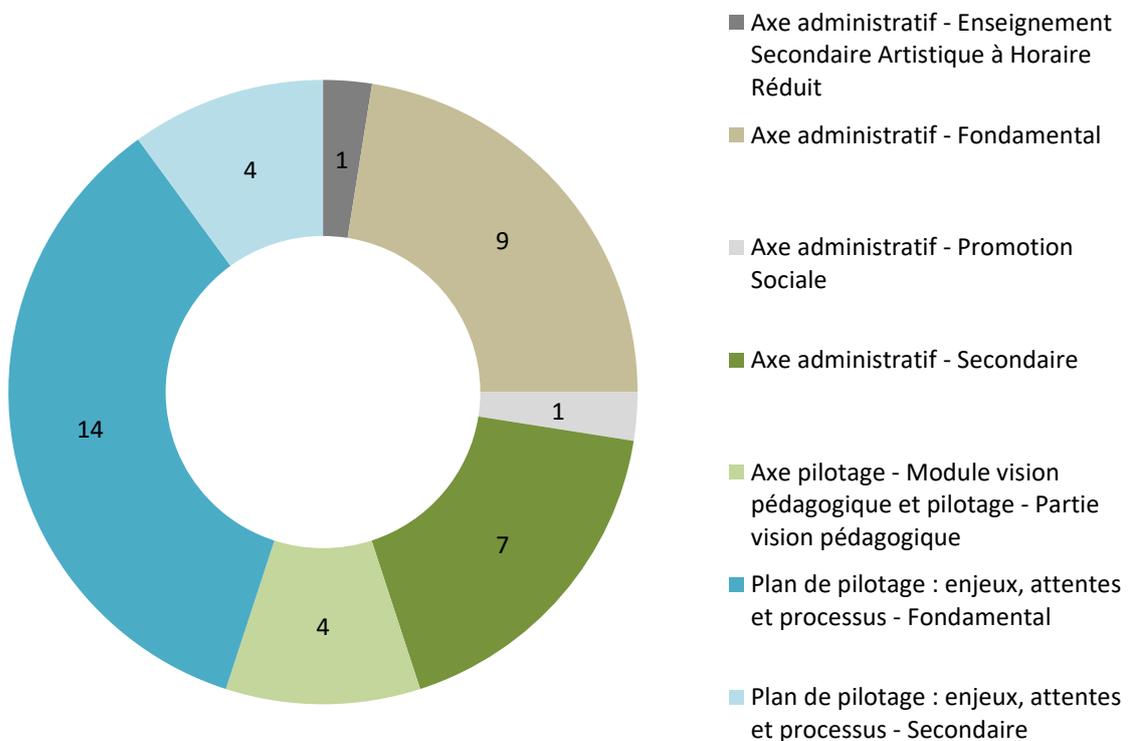
Axe pilotage

1) Développer une vision pédagogique en lien avec les orientations du système éducatif, à partir de laquelle le directeur exercera le leadership pédagogique qui lui revient et organisera le pilotage de son école

2) Développer des compétences et aptitudes relationnelles, interpersonnelles et groupales, notamment, en organisation scolaire, en vue d'atteindre les objectifs et missions prioritaires du système éducatif

En termes d'activités, durant la période comprise entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020, l'IFC a organisé 40 sessions de formations pour les 2 axes de formation du volet interréseaux de la formation initiale des directeurs. Si au cours de l'année 2018-2019 l'IFC avait pu organiser 71 sessions à l'attention des directions, il convient de relever que la crise sanitaire a empêché le déroulement de sessions pendant plusieurs mois de l'année 2020, expliquant de ce fait la plus faible proportion de sessions dispensées au cours de l'année 2019-2020.

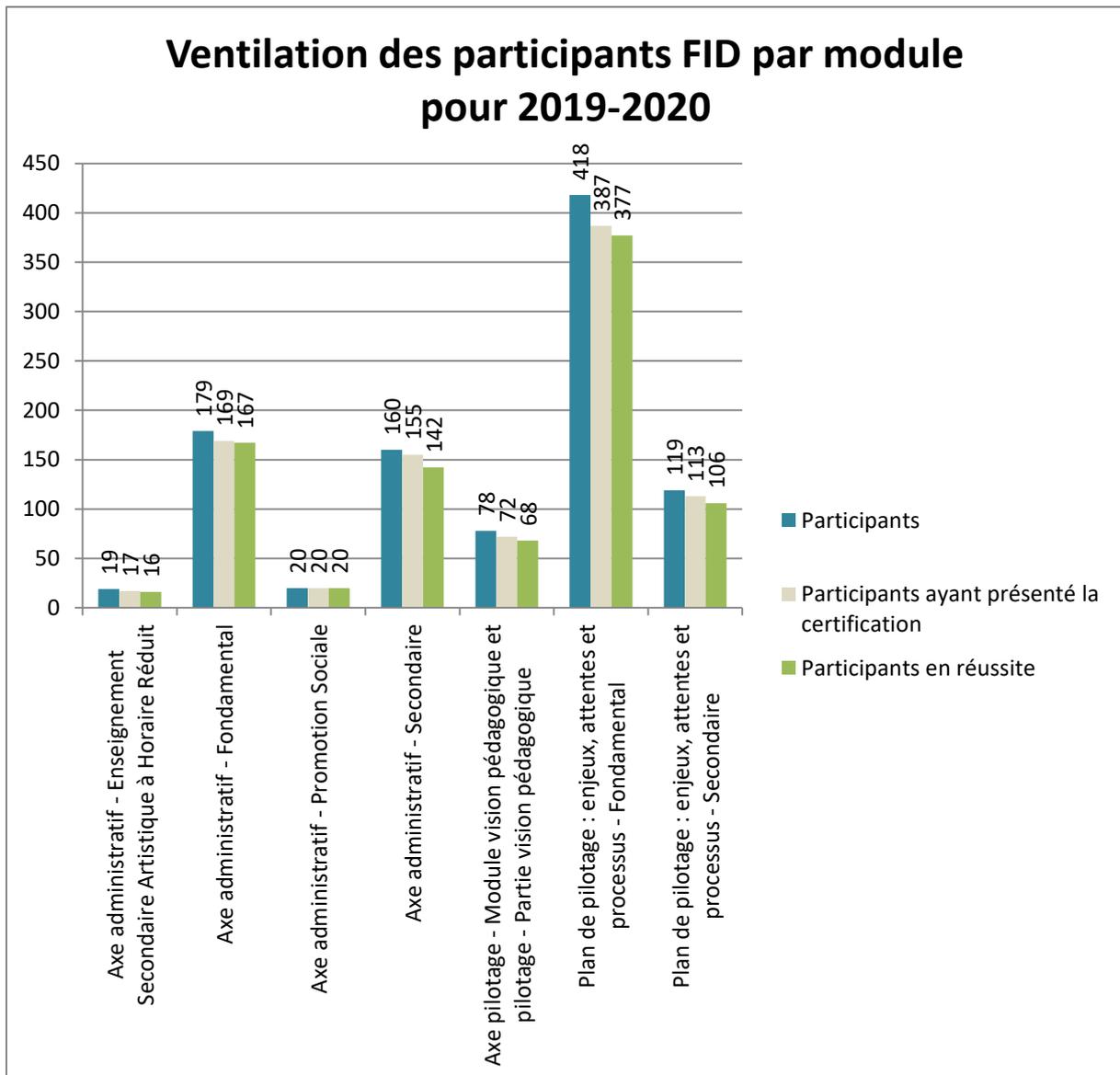
Répartition des sessions FID par module pour 2019-2020



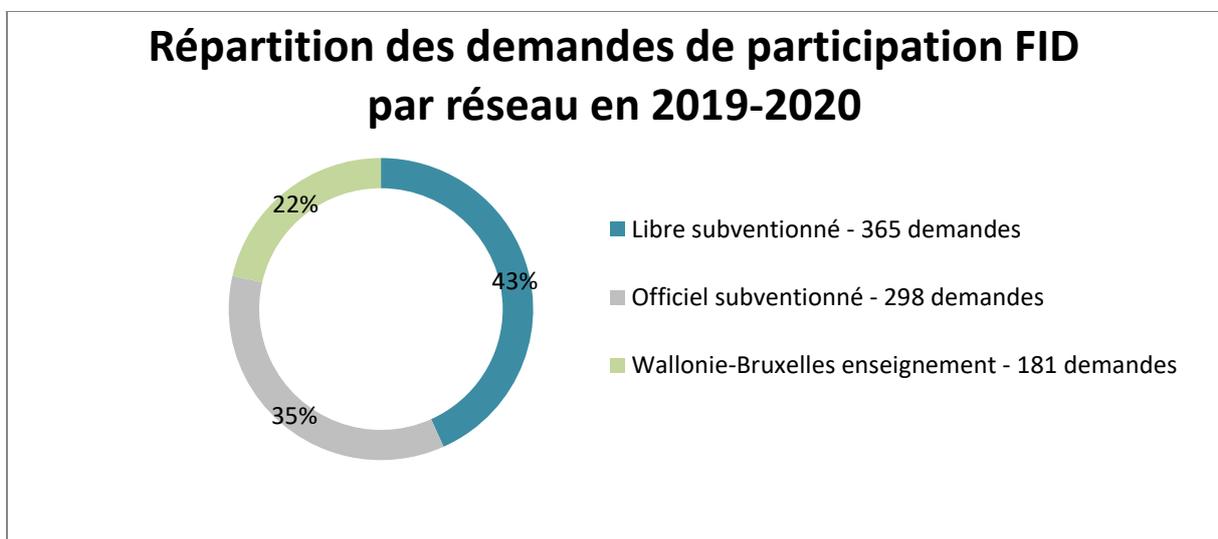
En termes d'inscriptions, on recense 993 personnes inscrites initialement aux 40 sessions de formations organisées, dont 943 ont présenté la certification, soit un taux de presque 94% des participants.

Suite aux épreuves de certification, on constate que 896 participants sont en situation de réussite, soit un taux de 96% de réussite parmi les participants ayant présenté la certification, et ce sur l'ensemble des modules de la formation initiale des directeurs pour l'année 2019-2020.

Pour la bonne forme, il convient de spécifier qu'une analyse qualitative et quantitative des données relatives à ces formations sera présentée lors du prochain rapport d'évaluation sur la FID.



En outre, l'IFC a réceptionné 833 demandes de participation à la formation initiale des directeurs entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020.

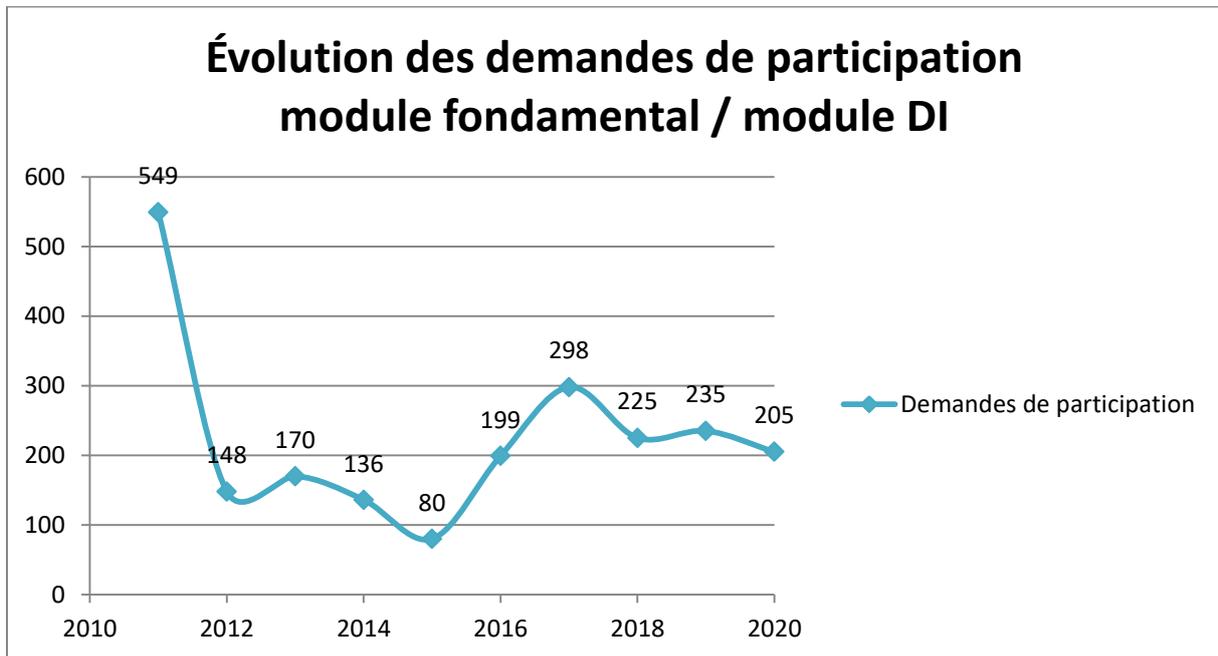


2.4. La formation complémentaire : module fondamental / module DI

Sur la base de deux marchés publics organisés au second semestre de l'année 2016 (ces marchés publics couvrent la période 2016-2020), l'IFC a programmé 28 sessions durant l'année 2020 parmi lesquelles 20 ont été activées pour un total de 345 inscrits. Il convient de préciser que 3 sessions se sont déroulées durant l'année 2019 mais ont été certifiées en 2020, elles sont donc comptabilisées dans les sessions de 2020 :

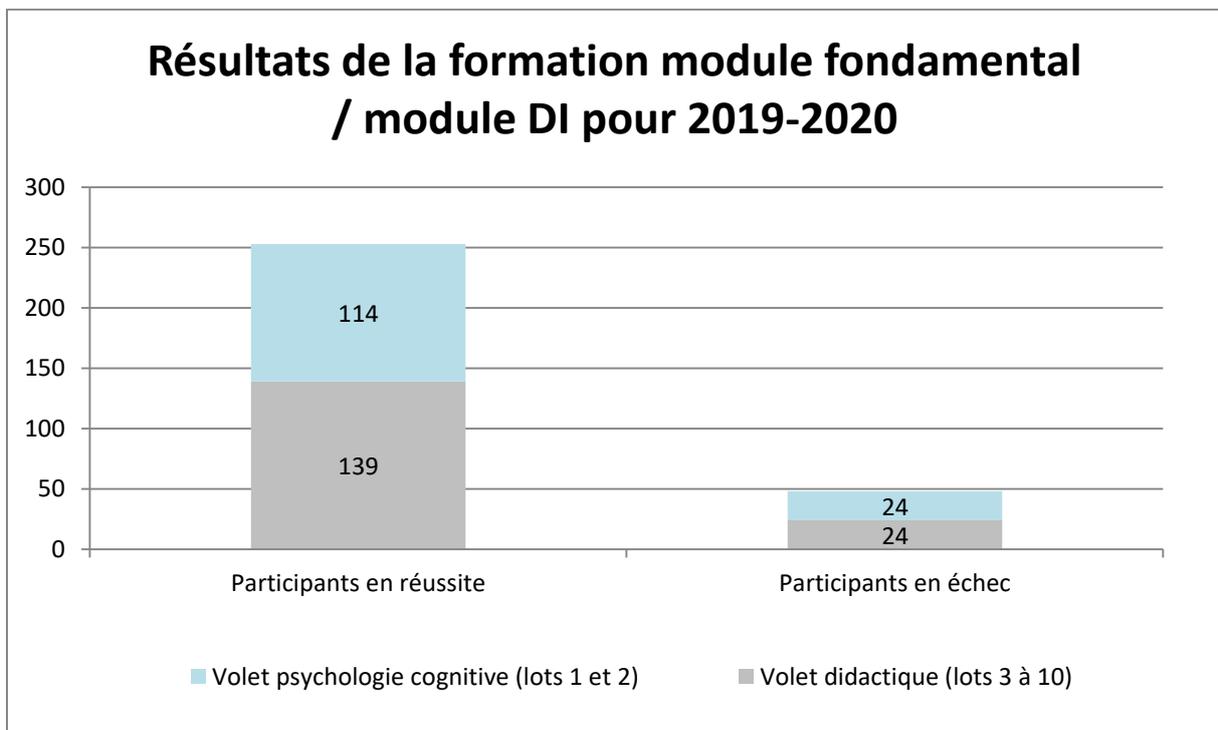
Formations 2020 module fondamental/module DI	Sessions programmées	Sessions activées	Nombre d'inscrits
Lot 1 Pas certifié en 2020	1	/	/
Lot 2 Formation relative au volet consacré à la psychologie cognitive de l'enfant de 10 à 15 ans (20h)	9	7	158
Lot 3 Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : langues étrangères (romanes, germaniques) (40h)	2	2	31
Lot 4 Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : histoire, géographie, sciences sociales, sciences économiques (40h)	2	2	31
Lot 5 Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : français, FLE (40h)	2	1	12
Lot 6 Pas certifié en 2020	1	0	0
Lot 7 Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : mathématique, sciences (40h)	2	1	14
Lot 8 Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : éducation artistique (musicale et plastique) (40h)	4	4	64
Lot 9 Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : CT et PP	1	1	13
Lot 10 Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : cours philosophiques (40h)	4	2	22

Depuis l'année 2011, les 2245 demandes de participation à la formation module fondamental / module DI se répartissent ainsi :



Sur les 205 demandes de participations introduites en 2020, 28 de celles-ci ont été refusées, et 170 ont été validées (7 restant en attente de traitement).

Au niveau de la certification, les résultats au volet psychologie cognitive (lots 1 et 2) et au volet didactique (lots 3 à 10) de la formation module fondamental / module DI se ventilent de la manière suivante :



Par ailleurs, il convient de préciser que la différence observée entre les personnes ayant réussi ou échoué par rapport au nombre d'inscrits en sessions s'explique par l'abandon de plusieurs participants en cours de formation.

2.5. Les formations des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ)

En 2020, la deuxième cohorte des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ) est entrée en stage. Dès leur arrivée, les agents ont suivi une formation initiale comprenant 130h communes aux deux fonctions et 30h spécifiques à destination des DZ. Soucieux de rendre les agents capables, à brève échéance, de répondre efficacement à des situations en lien avec leur nouvelle fonction, une approche d'apprentissage par la pratique, selon des méthodologies spécifiques, leur est proposée : mises en situations, analyses de cas et travaux de recherche notamment. Par ailleurs, cette formation a été organisée selon les mêmes modalités que pour la cohorte précédente.

En parallèle, tous les DCO/DZ de la première cohorte ont suivi une formation d'insertion professionnelle de 160h, dont 28h pour la constitution des portfolios en vue de l'épreuve de certification. Ces 28h ont été organisées de manière différenciée pour les DCO, d'une part, et pour les DZ, d'autre part.

Hormis le contenu spécifique au portfolio, la formation comprend quatre modules obligatoires et deux modules optionnels. Certains modules, ou parties de modules, sont pris en charge par l'AGE.

Module « Posture et réflexivité » :

Ce module poursuit le développement d'une posture et d'une aptitude à la réflexivité. Il met en œuvre un processus d'intervision qui mobilise les pairs pour interroger et analyser des pratiques. Il consacre également un temps au développement d'une capacité d'adaptation à la diversité et à la spécificité des contextes institutionnels et environnementaux en termes de posture et de réflexivité.

Module « Agent de Pilotage » :

Ce module vise à s'appropriier le processus de mise en œuvre des contrats d'objectifs, en particulier leur évaluation (intermédiaire ou finale). Il porte sur l'analyse des données, l'analyse d'un état d'avancement par rapport aux objectifs fixés par l'établissement et aux objectifs d'amélioration du système éducatif, la lecture et la compréhension de l'évolution des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, l'émission d'hypothèses explicatives relatives aux évolutions observées, l'analyse de la pertinence et de la validité des stratégies mises en œuvre.

Module « Agent du changement » :

Il s'agit ici d'approfondir le développement des compétences relationnelles pour agir et communiquer dans le contexte de la mise en œuvre des plans de pilotage ainsi que de travailler à l'acquisition d'une capacité d'adaptation à la diversité et à la spécificité des contextes institutionnels et environnementaux.

Module « Vision systémique » :

La poursuite et l'enrichissement des connaissances sur les politiques éducatives et les stratégies éducatives que les établissements mobilisent ciblent l'acquisition d'une vision systémique du système éducatif et se réfèrent à des fondements scientifiques et légaux. En formation initiale, les objectifs d'amélioration du système éducatif ont été envisagés. En formation d'insertion professionnelle, ce sont les thématiques liées aux stratégies éducatives qui sont travaillées.

Modules « approfondissement » :

Ces modules permettent de rencontrer des besoins de formation particuliers identifiés par l'auto-analyse de chaque candidat en formation initiale puis en formation d'insertion professionnelle. Ils ont pour objet un approfondissement des statistiques, la communication et l'argumentation, ou encore un approfondissement des compétences d'encadrement et de leadership spécialement destiné aux DZ.

Module intégration – portfolio DCO/DZ :

Ce module se rapporte à l'intégration des compétences développées dans les autres modules au cours des formations initiale et d'insertion professionnelle, mais aussi à une intégration plus ambitieuse de l'ensemble de ces compétences dans le cadre de la préparation à la rédaction et à la présentation d'un portfolio. Les participants sont invités à mobiliser ces compétences dans des analyses de cas et d'incidents critiques. Les cas et situations seront suffisamment variés pour rencontrer différents contextes scolaires et situations auxquels ils pourraient être confrontés.

La fin de l'année 2020 sera aussi le départ de la formation d'insertion professionnelle pour tous les DCO/DZ de la deuxième cohorte, selon les mêmes modalités que celles qui viennent d'être présentées.

2.6. Les formations des formateurs internes

En complémentarité de la collaboration avec des opérateurs externes de formation, l'IFC prend en charge avec son équipe de formateurs internes plusieurs formations en lien avec des enjeux prioritaires du système éducatif.

Ainsi, en 2019-2020, on comptabilise 204 sessions commandées relatives aux 55 thématiques de formations proposées par les formateurs de l'IFC. En outre, il paraît important de relever pour la même période que 75 sessions ont dû être supprimées, principalement à cause de la crise sanitaire. En termes d'inscription, on recense 3751 membres du personnel inscrits aux différentes sessions commandées.

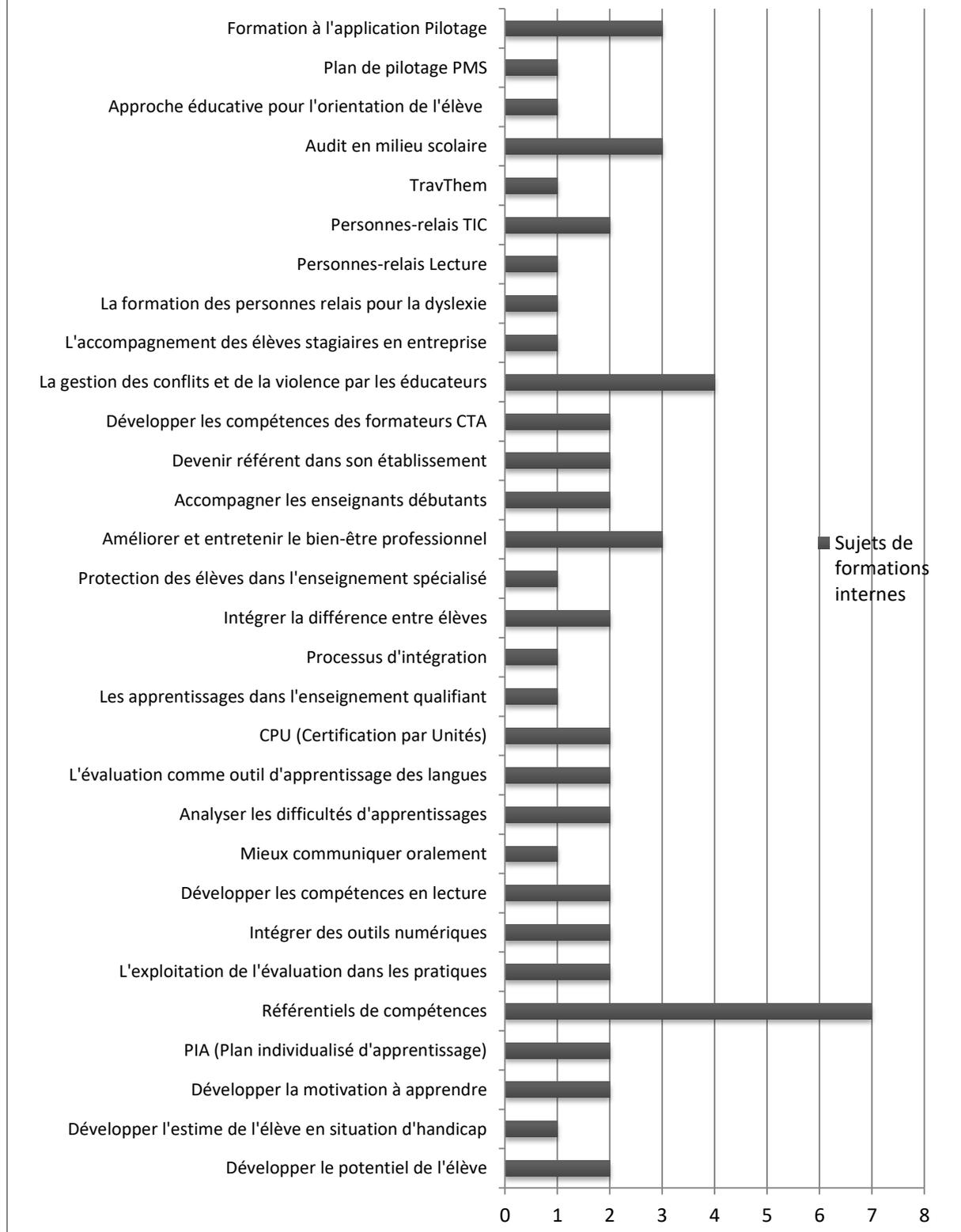
En synthétisant les données (cf. tableau p.38), il apparaît que les formations internes de l'IFC couvrent une trentaine de catégories, lesquelles pouvant faire l'objet d'un ou plusieurs sujets de formations. L'ensemble des formations proposées par l'IFC est consultable à l'annexe 2 de ce rapport.

Concrètement, on observe que les formations internes de l'IFC couvrent un large spectre de thématiques, avec entre autres une attention accrue sur les référentiels de compétences ainsi que la formation de personnes-relais et de référents dans divers domaines.

D'un point de vue organisationnel, le travail des formateurs internes s'appuie sur des logiques collaboratives et de co-construction : formations données en binôme, réunions de régulation en équipe pour la gestion des projets, mise en commun des ressources et des connaissances à travers le partage d'expériences, développement d'une posture de pratique réflexive... etc.

Par ailleurs, il semble pertinent de préciser que le fait d'occuper une fonction de formateur interne à l'IFC contribue également au développement professionnel de la personne, que ce soit en termes de compétences pédagogiques, communicationnelles, ou encore d'acquisition de savoirs théoriques relatifs aux thématiques des formations données ou aux orientations stratégiques du système éducatif.

Catégorisation des sujets de formations internes en 2019-2020



Chapitre 3 : Organisation et gestion de l'IFC

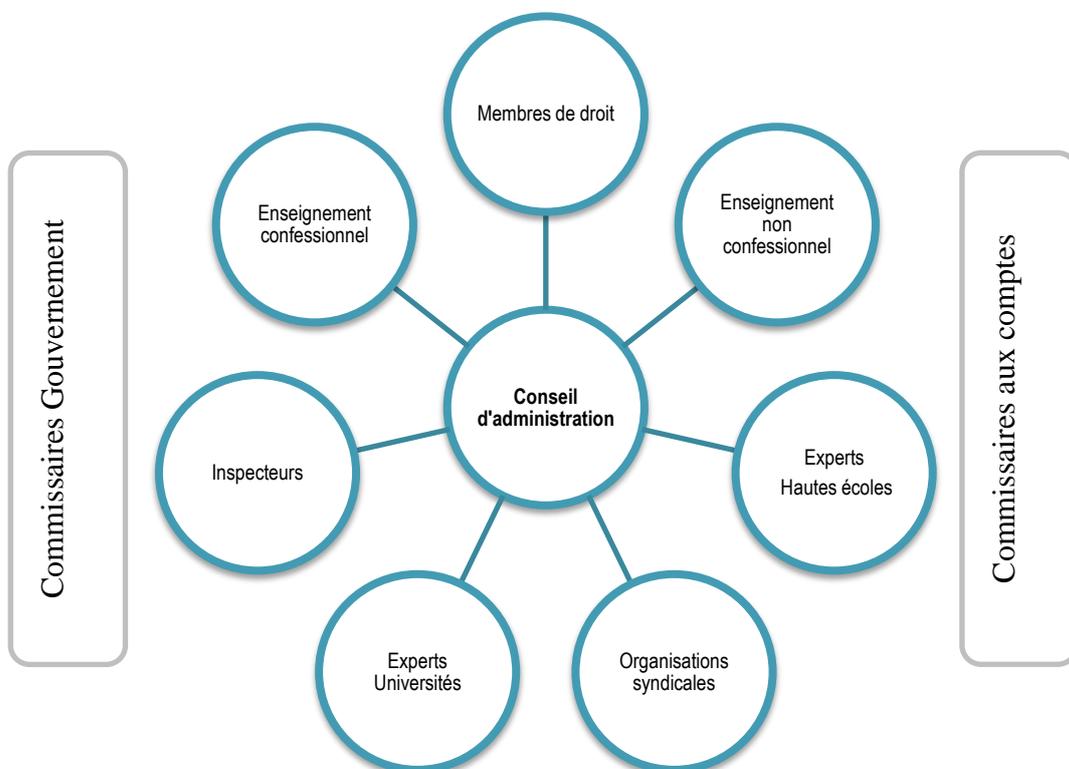
3.1. Le contrat de gestion

Le contrat de gestion actuel de l'IFC a été adopté par le Gouvernement le 12 juillet 2017. Il a été initialement approuvé par le CA du 25 août 2016. Fin 2020, le contrat de gestion a été prorogé de plein droit, conformément à l'article 42, §3, alinéa 2 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un Institut de la formation en cours de carrière. La demande de prorogation a été actée par le Conseil d'administration de l'Institut en date du 26 novembre 2020.

3.2. Les organes de gestion et de contrôle

L'Institut de la Formation en cours de Carrière est un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique (OIP de type B) et dont la direction est assurée par un Fonctionnaire dirigeant désigné par le Gouvernement (cf. art. 30 du décret du 11 juillet 2002), sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau.

Toutes les décisions prises par ces deux instances sont elles-mêmes soumises au contrôle des deux commissaires du Gouvernement. En outre, le Collège des commissaires aux comptes (un réviseur d'entreprise et un conseiller à la Cour des comptes) contrôle l'usage des deniers publics.



Catégorie	Effectifs	Suppléants
Membres de droit	Lise-Anne HANSE, Présidente (Bureau + CA) Quentin DAVID, Vice-président (Bureau + CA) Fabrice AERTS-BANCKEN Etienne GILLIARD	
Inspecteurs	Sylvie RENAUT Pascale GENOT Pierre FENAILLE Stéphane ADAM (Bureau + CA) Gérard LEGRAND (Bureau + CA)	Odette GILLET André FRANSOLET Maurice MERKELBACH Claudio FOSCHI François RENIER
Enseignement non confessionnel	Odette FERON Roberto GALLUCCIO Raymond VANDEUREN Stéphanie DEBUSSCHÈRE, Vice-Présidente (Bureau + CA)	Catherine GUISSSET Pol SOUDAN Michel BETTENS Isabelle BLOCRY
Enseignement confessionnel	Godefroid CARTUYVELS Patrick LENAERTS Sophie DE KUYSSCHE Éric DAUBIE, Vice-Président (Bureau + CA)	Frédéric COCHÉ François TOLLET Gengoux GOMEZ Francis LITRE
Organisations syndicales	Joseph THONON Philippe DOLHEN Murielle VIGNERON	Stéphanie BERTRAND Xavier TOUSSAINT Christine GENOT
Experts Hautes écoles	Anne GIACOMELLI Dominique DAEMS	Vincent CAPPELIEZ Nathalie KINIF
Experts Universités	Sandrine BIEMAR Marc DEMEUSE	Ghislain CARLIER Christian ORANGE
Commissaires du Gouvernement	Thomas GILSON Dimitri DE WEYER	
Commissaires aux comptes	Florence THYS, Conseillère à la Cour des Comptes Christine COYETTE-VANDEN BOSCH, Réviseur d'Entreprises	

Notons, par ailleurs, que le médiateur de la Région wallonne et de la Communauté française veille à la qualité du service rendu au public. Parallèlement, le Gouvernement et le Parlement vérifient, à partir des rapports d'activités, des rapports d'évaluation, mais également des questions portant sur l'un ou l'autre sujet d'actualité, le fonctionnement et la qualité du travail de l'IFC.

Les ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2020 sont repris à l'annexe 3. Concrètement, le Bureau s'est réuni 13 fois, dont une réunion extraordinaire. Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois quant à lui. D'un point de vue organisationnel, en 2020, les réunions ont principalement été organisées par l'intermédiaire de la visioconférence, en raison du contexte sanitaire.

Enfin, il paraît opportun de préciser que l'IFC est doté d'un nouveau règlement organique depuis 2018 (approbation du CA le 25 janvier 2018, adoption par le Gouvernement le 29 août 2018 et publication au Moniteur belge le 20 septembre 2018).

3.3. Les membres du personnel



Direction

Christophe Mélon, Fonctionnaire dirigeant f.f.



Service administratif

Pascale Beernaert - niveau 3 – 4/5^e temps (mise à disposition par le Ministère)

Coraline Debuissou – niveau 2 – temps plein (contrat durée déterminée)

Romain Delfosse - niveau 3 - temps plein

Nathalie Delporte - niveau 2⁺ - temps plein (agent statutarisé)

Sophie Filée - niveau 2⁺ - temps plein (agent statutarisé)

Sébastien Gilles - niveau 2⁺ - temps plein (agent statutarisé)

Nathalie Lefrant - niveau 2⁺ - temps plein

Carine Martin - niveau 2 - temps plein

Serge Massin - niveau 2⁺ - temps plein

David Mathurin - niveau 2⁺ - temps plein (mise à disposition par l'ETNIC)

Michaël Pierard - niveau 2⁺ - temps plein (mise à disposition par l'ETNIC)

Marie-Luce Preys - niveau 2⁺ - temps plein (contrat durée déterminée)

Marie Résimont - niveau 2⁺ - temps plein

Céline Vandebussche - niveau 2⁺ - temps plein (agent statutarisé)

Natacha Vlaminck – niveau 2+ - temps plein



**Service
pédagogique**

Valérie Baffrey - niveau 1 - temps plein (contrat suspendu pour mission au Ministère)
Francesco Dell'Aquila - niveau 1 - temps plein (coordonnateur du service)
Isabelle D'Hondt - niveau 1 – mi-temps
Alexandra Schmidt – niveau 1 – temps plein
Fabienne Dorbolo – niveau 1 – temps plein
Laetitia Desmet – niveau 1 – temps plein
Eric Degallaix – niveau 1 – temps plein (en congé pour mission à l'IFC)
Renaud Mainferme – Niveau 1 – temps plein (en congé pour mission à l'IFC)
Hélène Lenoir – Niveau 1 – temps plein (Fin de congé pour mission au 31/12/2020)
Bernadette Stevens – Niveau 1 – temps plein (en congé pour mission à l'IFC)



**Service affaires
transversales**

Mary-Anne Gohy - niveau 2⁺ - temps plein
Laura Pirson - niveau 1 - temps plein (en congé de l'IFC pour mission auprès de la
Ministre Désir jusqu'au 12 octobre 2020)
Jessica Re – niveau 1 – temps plein
Hélène Meeus – niveau 1 – temps plein



**Formateurs
internes**

Stéphane Arts - temps plein (Fin de congé pour mission au 16/03/2020)
Pol Bollen - mi-temps
Cécile Botton - temps plein
Grégory Didens - temps plein
Fabienne Dorbolo - temps plein
Laura Fontaine – temps plein
Thomas Kountourgiannos – mi-temps
Guy De Meerschman - mi-temps (Fin de congé pour mission au 31 août 2020)
Frédéric Michiels – temps plein
Joëlle De Muer - temps plein
Florence Gauthier - temps plein
Pierre Goffioul - temps plein (Fin de congé pour mission au 31 août 2020)
Pierre Hardy - temps plein
Rudy Lamock - temps plein (Fin de congé pour mission au 31 août 2020)
Cédric Ledent - temps plein
Jean-Paul Lejeune - temps plein
Marie-Christine Marion - temps plein
Joëlle Nix - temps plein
Axel Pilaet – temps plein
Jean-Claude Theunissen – temps plein
Pierre Van Hoyer – 1/5^e temps
Patricia Vega Fernandez – mi-temps



**Formateurs
internes
Tronc commun**

Mireille Agnessen – temps plein
 Didier Bastin – temps plein
 Philippe Bodart – temps plein
 Carine Bruwier – temps plein
 Dominique Colantonio – temps plein
 Marielle Daniels – temps plein
 Nancy De Witte – temps plein
 Mélanie Ferrara – temps plein (contrat à durée déterminée)
 Céline Fiorido – temps plein
 Vinciane Henon – temps plein
 Régine Leunen – temps plein
 Nathalie Plancke – temps plein
 Laurence Sandron – temps plein
 Ingrid Solbreux – temps plein
 Ophélie Tasson – temps plein
 Leslie Tremblez – temps plein

À l'exception du Fonctionnaire dirigeant qui est désigné par le Gouvernement, tous les membres du personnel sont recrutés et nommés par le Bureau, conformément à l'article 45 du décret de 2002, sur proposition du Fonctionnaire dirigeant.

En outre, depuis octobre 2009, par décision du Bureau, plus personne n'exerce de fonction au rang de directeur au sein de l'Institut.

Par ailleurs, comme souligné dans le tableau du personnel, deux membres du personnel de l'ETNIC sont affectés à l'IFC contre remboursement de traitement.

Bien qu'il soit difficile de décrire fidèlement la quantité de travail administratif requise pour assurer la préparation, l'organisation et le suivi des formations proposées par l'IFC, les quelques informations ci-dessous démontrent toutefois l'implication et l'énergie déployées par les équipes de l'Institut en 2020 :



Mise en œuvre et suivi de plusieurs procédures de marchés publics relatives aux formations : FCC, FID, Module DI, DCO/DZ, Audit inspection, Marco éducation physique...

Suivi administratif auprès des opérateurs et des participants de plus de 1700 sessions commandées pour la FCC (gestion des inscriptions, encodage des évaluations, remboursement des frais de déplacement...)





Traitement entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 de 833 demandes de participation pour la FID et de 205 demandes de participation pour Module DI / Fondamental

5493 dossiers archivés reprenant entre autres les courriers entrants et les courriels envoyés à l'adresse générale IFC@cfwb.be



Encadrement et support des 38 formateurs internes de l'IFC, notamment dans le cadre du déploiement des formations obligatoires tronc commun et la gestion de la plateforme Moodle

3.4. Les marchés publics

Durant l'année 2020, l'IFC a notamment attribué les marchés publics suivants :

- le marché de services de formation en cours de carrière du personnel de l'enseignement spécialisé, fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et des agents des centres PMS pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- le marché de services de formation en cours de carrière macro-obligatoire en interréseaux pour les maîtres spéciaux en éducation physique et les psychomotriciens des établissements de l'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la FWB pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- le marché public de services relatif à la formation des Inspecteurs coordonnateurs ;
- le marché public de services portant sur la désignation d'un Commissaire aux comptes parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise ;
- le marché public de supports administratif et informatique pour l'utilisation de l'outil Teams dans le cadre des formations à distance synchrones ;
- le marché public de services de restauration pour les formations, période 2020-2024 ;
- le marché public de fourniture de papeterie à en-tête 2020-2023.

Les données synthétiques des marchés attribués et des marchés en cours en 2020 sont reprises en annexe 5.

L'ensemble des marchés publics est géré et supervisé par le Services des Affaires transversales ainsi que le Fonctionnaire dirigeant. Les marchés de services de formation nécessitent en particulier l'implication de l'équipe pédagogique, tandis que les marchés de fournitures sont pris en charge exclusivement par le service administratif.

L'entrée en vigueur en 2017 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics a nécessité une adaptation des procédures de marchés utilisées à l'IFC. Grâce à différentes formations suivies par le Service des Affaires transversales, cette transition a pu être assurée et les nouvelles procédures utilisées sont en phase avec la législation. Le Service des Affaires transversales organise par ailleurs une veille juridique afin de s'assurer que les procédures respectent les évolutions législatives.

Depuis 2014, les procédures relatives au marché public de services de formation ont été informatisées par le biais d'une interface en ligne permettant : d'une part l'encodage des candidatures et des offres par les soumissionnaires, et d'autre part l'analyse de celles-ci par les pédagogues de l'IFC. Cette plus-value, rendue possible par le développement d'une application interne par l'équipe informatique de l'IFC, s'inscrit dans un processus constant de régulation.

Par ailleurs, une des caractéristiques singulières de ces marchés publics concernant les services de formation demeure leur opération selon une procédure négociée. Bien que recevant des centaines d'offres chaque année, l'IFC veille à négocier séparément avec chaque soumissionnaire. Le moment de la négociation permet notamment de clarifier et d'améliorer les offres de formation. Concurrément, ce temps d'échange avec les soumissionnaires consacre un moment d'évaluation et de régulation des actions formatives déployées l'année précédente. Sur le principe, l'offre de formation est analysée avant et après la négociation en vue d'être comparée aux autres offres d'un même lot.

L'analyse préalable à la négociation se réalise à partir de critères portant tant sur le contenu que la méthodologie. Une attention particulière se focalise également sur le profil de chacun des formateurs, avec la vérification des trois éléments requis :

- connaissance et expertise du sujet traité ;
- expériences professionnelles utiles prouvées, par exemple dans l'enseignement ou dans le cadre d'un projet de recherche ;
- expériences professionnelles en matière de formation d'adultes.

Bien conscient des enjeux liés à ces procédures de marchés publics, l'IFC met en place tout un dispositif de communication afin d'accompagner les soumissionnaires tant dans le dépôt des candidatures et des offres que dans l'attribution des marchés. Pour ce faire, il apparaît pertinent de relever, entre autres :

- l'organisation de réunions d'information à l'attention des futurs soumissionnaires regroupant des représentants de chaque service de l'Institut ;
- la mise à disposition de plaquettes informatives sur la navigation dans l'interface et les procédures de marché public ;
- une permanence assurée par les différentes équipes de l'IFC afin de répondre aux appels téléphoniques et, dans un délai de trois jours maximum, aux sollicitations reçues par mail.

3.5. Les conventions de collaboration

En dehors des marchés publics, l'IFC noue des conventions de collaborations avec plusieurs partenaires institutionnels qui sont :

- Les Centres de compétence de la Région wallonne ;
- Les Centres de technologies avancées ;
- Annoncer la Couleur ;
- YAPAKA ;
- Le Service général des Lettres et du Livre ;
- L'ONE pour les professionnels de l'accueil « Décret ATL » (qui ont un droit d'accès aux formations organisées par l'IFC) ;
- Le SPW, DGO Mobilité et Voies hydrauliques ;
- CRP
- Les services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement, la Direction générale du pilotage du système éducatif, le service général de l'Inspection, ainsi que le service général d'Audit.

Ces partenariats permettent à l'IFC d'augmenter la diversité de son offre de formations en proposant des thématiques parfois très spécifiques et techniques, notamment pour le public de l'enseignement qualifiant.

Les Centres de compétence (CDC) de la Région wallonne et les Centres de technologies avancées (CTA) mettent à disposition des enseignants en formation leurs équipements de pointe. Ces collaborations se traduisent par une diversité d'offres de formations dans de multiples secteurs, avec pour objectif d'informer et de sensibiliser les professeurs des cours techniques et de pratique professionnelle sur les métiers et les technologies de pointe, et de leur apprendre à intégrer de nouvelles connaissances et d'autres savoir-faire dans leurs pratiques d'enseignement.

En matière de citoyenneté, une convention de collaboration est signée avec Annoncer la Couleur (ALC), programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale proposant aux enseignants des démarches pédagogiques originales et participatives pour aborder cette thématique avec les jeunes.

Par ailleurs, le service YAPAKA, qui met en place un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, offre une formation sur « L'enfance négligée ou maltraitée : coordonner nos actions » à destination des directions des établissements scolaires et des agents PMS.

Le Service général des Lettres et du Livre et l'IFC collaborent dans le cadre de la formation « Personne Relais Lecture : lire, l'affaire de tous ». Lors de ces formations, le SGLL met à disposition de l'IFC des intervenants pour réaliser l'exposé des ressources et des outils mis à disposition par la FWB en lien avec la lecture, ainsi que pour l'animation de plusieurs ateliers.

Le Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques, collabore avec l'IFC dans le cadre de formations « Référent EMSR » (Éducation à la Mobilité et à la Sécurité Routière) à destination des membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé.

En chiffres, ces différentes collaborations se traduisent de la manière suivante :

	 CDC	 CTA	 ALC	 YAPAKA	 SGLL	 SPW
Formations proposées	84	24	7	1	1	1
Sessions commandées	116	25	6	3	1	5
Inscriptions	1281	142	95	35	49	78

En 2020, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus particulièrement la Direction générale du pilotage du système éducatif, le Service général de l'Inspection ainsi que le Service général de l'Audit ont collaboré avec l'IFC dans le cadre de formations à destination des membres du personnel du Service général de l'Inspection (formation à l'audit en milieu scolaire).

Enfin, le Centre de ressources pédagogiques et l'IFC ont collaboré à la construction et la mise en place du scénario pédagogique de la formation hybride dans le cadre des formations liées au tronc commun.

Pour chacun des partenaires avec lesquels l'IFC conventionne, une réunion de régulation est organisée chaque année en vue d'améliorer les offres de formations concernées.

3.6. La contribution aux Plans d'actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes

L'IFC apporte son expertise sur des thématiques pour lesquelles il forme, entre autres, les membres du personnel de l'enseignement (p.ex. le Plan d'actions du Gouvernement FWB relatif aux droits de l'enfant, le Rapport concernant l'intégration des migrants dans les écoles).

L'IFC contribue également à fournir des indicateurs au Conseil de l'Europe concernant l'enseignement et la formation professionnelle (p.ex. sur les compétences démocratiques, sur les politiques de lutte contre la radicalisation, sur le plan d'action en matière d'éducation numérique, concernant les questions statistiques pour Eurydice, etc.).

3.7. La communication envers les usagers

Les usagers ont de multiples possibilités d'interpeller l'IFC afin de faire état de leurs besoins ou leurs demandes, non seulement à travers les moyens de communication traditionnels (mails, téléphone, réunions, représentations publiques...), mais également par l'intermédiaire d'un questionnaire d'évaluation qui est remis à chaque participant au terme de sa formation. Ce questionnaire est complété sur place ou en ligne de manière anonyme, et ce à l'issue de la formation. Il sera ensuite encodé et analysé par nos services.

Le questionnaire d'évaluation est un des moyens par lequel le participant peut communiquer à l'IFC un retour sur la formation qu'il a suivie, et notamment l'identification de nouveaux besoins pour lesquels, de son point de vue, il ne trouve aucune offre de formation parmi l'offre globale proposée actuellement. L'analyse de ces besoins a été communiquée aux groupes de travail chargés de l'élaboration des programmes.

Afin d'assurer la publicité des informations relatives à ses activités, l'Institut déploie principalement sa communication via son site internet qu'il veut de plus en plus accessible et en phase avec l'évolution des comportements des usagers du net. Ce site permet notamment le téléchargement de nombreuses informations liées aux différentes missions de l'IFC. En outre, l'actualisation en temps réel des données relatives aux inscriptions des formations permet aux membres du personnel d'avoir une vue d'ensemble sur la situation de chaque session.

Si le site internet est opérationnel, une révision de son interface est en cours afin d'augmenter son attractivité et d'individualiser la navigation ainsi que la recherche d'informations, notamment par la création d'un compte personnel d'utilisateur. À titre d'exemple, la page consacrée à la formation initiale des directeurs-trices intègre dès à présent ce nouveau graphisme et ce nouveau système de connexion. En 2020, la migration des autres pages a progressé, notamment sur les différentes interfaces utilisées pour mener les procédures de marché public.

Dans un autre registre, l'IFC assure l'envoi de newsletters aux établissements scolaires ou directement auprès des membres du personnel ayant manifesté leur intérêt.

À l'heure actuelle, la présence sur les réseaux sociaux est indispensable afin de pouvoir obtenir la plus grande visibilité auprès du public, même pour les organismes publics tels que l'IFC. C'est pour cette raison que l'IFC a décidé de lancer sa propre page Facebook en novembre 2018 (<https://www.facebook.com/IFC.formations>), afin de disposer d'un moyen de communication actuel et plébiscité par le public. Depuis le lancement, la page a été « likée »

par 1.912 personnes. Par ailleurs, elle dispose de plus de 1.600 abonnés. C'est donc devenu un outil de communication important dont les publications ont une forte visibilité (la dernière publication en date a été vue par plus de 5.500 personnes et relayée plus de 30 fois). Les différentes publications de cette page portent à la fois sur l'offre de formation de l'IFC, les événements intégrés au programme de formation, les offres d'emploi et les informations diverses sur l'évolution du système éducatif.

Un encart dans le magazine PROF, envoyé en septembre au domicile des membres du personnel de l'enseignement et des C.PMS, présente les actions phares de l'IFC. Chaque membre de l'équipe IFC participe à la rédaction de cet encart en fonction des dossiers sur lesquels il travaille. La cellule communication rassemble et met en page ces informations afin de leur offrir une belle lisibilité. Une copie de cet encart est disponible sur le site de l'IFC.

Pratiquement, des contacts directs avec le public-cible de l'IFC ont lieu « sur le terrain » lors des formations collectives ou celles dispensées par nos formateurs internes. Dans le cadre des organisations collectives, les directions sont rencontrées et contactées à plusieurs reprises. Au cours de ces réunions, elles sont informées des orientations du programme et des aspects organisationnels. Des outils de communication pour leur personnel sont fournis de manière à ce que l'information transmise en cascade soit la plus fiable possible. Il n'est cependant pas toujours évident que la communication remonte ensuite des directions vers l'IFC une fois que l'organisation collective concernée a eu lieu, notamment quand il s'agit de communiquer les points forts ou les difficultés rencontrées.

L'IFC utilise une plateforme de formation, Moodle, et développe en interne une série de formations hybrides, en partie en présentiel, en partie à distance. Cette méthodologie favorise les échanges et les informations en réseaux de professionnels.

Notons qu'une déclaration de confidentialité a été établie suite à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection de données (RGPD) le 25 mai 2018. Toutes les données à caractère personnel collectées sont traitées conformément aux dispositions du RGPD, dans le cadre des missions d'intérêt public dévolues à l'IFC. Ladite déclaration est accessible en ligne sur le site internet.

L'IFC effectue également un important travail de communication transparente vis-à-vis de ses partenaires. Cela se traduit notamment par l'organisation de séances d'information techniques à destination des soumissionnaires lors de la procédure des marchés publics de formation en cours de carrière. Ceux-ci sont par ailleurs régulièrement informés, orientés, soutenus au sujet des procédures, délais et recommandations grâce à la création d'applications informatiques leur étant destinées, mais également par un soutien continu de personnes relais en interne ainsi que la création de supports de communication réalisés par la cellule communication.

Un vade-mecum guide et soutient les opérateurs et les formateurs dans leurs interactions avec l'IFC, de l'élaboration des programmes à l'évaluation d'une formation en cours de carrière.

Les organismes de formation partenaires peuvent également consulter, de manière sécurisée, l'état des inscriptions dans les formations qu'ils proposent.

L'évaluation des formations (résultats quantitatifs et commentaires encodés) est communiquée aux opérateurs de formation via le site de l'IFC. Ils disposent donc d'informations (notamment via un score lié au dispositif et une catégorisation des formations faite à partir de celui-ci : formations problématiques, moyennes, qui tiennent la route et excellentes) pour mettre en place une régulation éventuelle des formations problématiques ou dégager les caractéristiques des formations excellentes.

Au niveau de sa communication externe, l'IFC a une obligation légale de transparence. Cela se traduit essentiellement par quatre canaux:

- les rapports annuels d'activités transmis au Gouvernement et au Parlement puis publiés sur notre site ;
- les 3 rapports d'évaluation (de la formation en cours de carrière, de la formation initiale des candidats directeurs, de la formation complémentaire module fondamental/module DI) transmis à la Commission de Pilotage, au Gouvernement et aux organismes de formation puis publiés sur notre site ;
- le plan de développement qui accompagne chaque projet de budget transmis au Gouvernement et au Parlement ;
- les réponses aux questions parlementaires.

Au niveau interne, la communication se fait essentiellement via la tenue de réunions et par l'envoi de mails d'information. La nouvelle organisation du travail engendrée par la pandémie de Covid-19 (télétravail) a nécessité la mise en œuvre de nouveaux moyens de communication interne afin de poursuivre une collaboration optimale dans l'optique de remplir les missions de service public avec la même qualité. Ainsi, des outils de communication informels ont été utilisés pour garder le contact entre collègues (messagerie d'équipe) et des outils de visioconférence ont été utilisés afin de pouvoir organiser des réunions d'équipe. Ces nouveaux modes de communication, s'ils ne remplacent pas la communication orale et en présentiel, sont de réels atouts que l'IFC entend pérenniser dans son organisation future.

Tous ces éléments de communication méritent une réflexion de fond afin de les articuler dans un plan global permettant d'améliorer leur efficacité. Ce travail devra être réalisé dans les prochaines années.

3.8. La gestion des plaintes

Chaque plainte parvenant à l'IFC est traitée de manière identique : un accusé de réception est envoyé au plaignant dans les 3 jours suivants la réception de sa plainte. Une réunion du service des plaintes est ensuite organisée afin de traiter le fond de celle-ci. Lors de cette réunion, le service des plaintes décide du suivi à mettre en œuvre.

Systématiquement, le suivi de la plainte fait l'objet des actions suivantes :

- Contact avec l'opérateur de formation, voire avec le formateur, contre lequel la plainte a été introduite ;
- Analyse des évaluations de la formation concernée ;
- Analyse des évaluations de toutes les sessions de cette formation ou de ce formateur.

Si l'analyse des premiers éléments de la plainte le nécessite, d'autres actions sont envisagées :

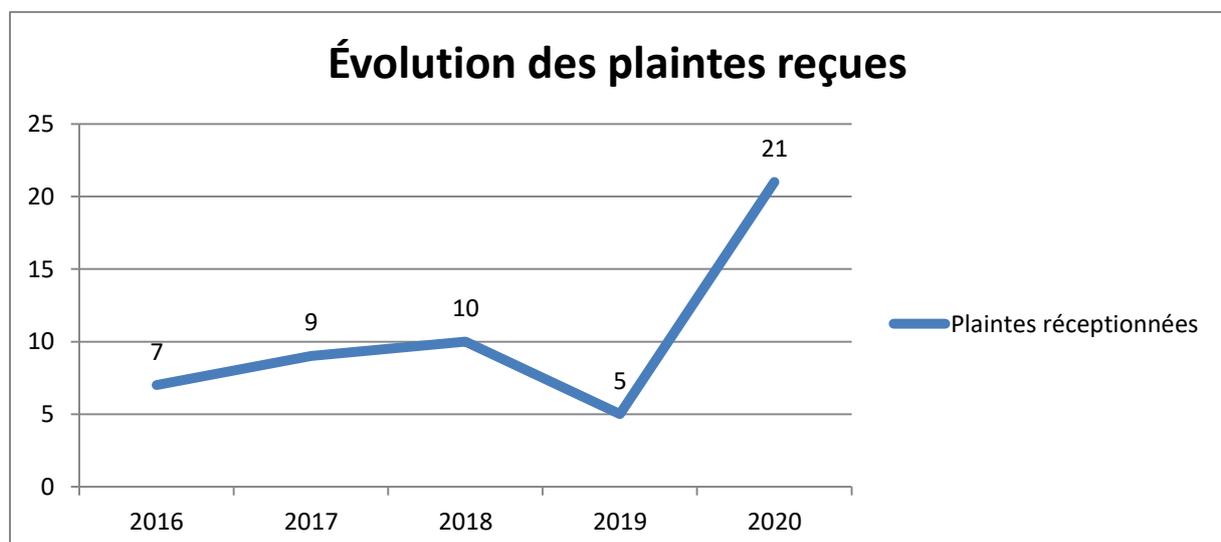
- Mener des entretiens avec des participants à la formation concernée ;
- Mener des entretiens avec les différents chefs d'établissement concernés ;
- Organiser une observation de la session suivante.

Une fois l'analyse menée à son terme, une réponse définitive est envoyée au plaignant afin de l'informer du suivi.

L'IFC a adopté un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur des Plaintes, approuvé le 17 août 2018 par son Conseil d'administration et entré en application dès le 1^{er} septembre 2018. Le nouveau règlement prévoit que les plaintes peuvent être déposées via un formulaire en ligne disponible sur le site de l'IFC. Par ailleurs, les délais de réponse ont été revus afin d'être plus conformes à la réalité du terrain.

Il convient de noter que, dans le cadre de la formation tronc commun - référentiel de compétences initiales, l'IFC a créé une adresse mail de contact et un numéro de téléphone spécifiques afin que les participants puissent poser leurs questions et faire part de leurs éventuelles difficultés. Ces nombreux appels et mails ont tous reçus une réponse personnalisée et de l'aide au besoin. Parmi ces nombreux mails, certains pourraient s'apparenter à des plaintes, il n'est néanmoins pas possible de les comptabiliser dans le cadre de ce rapport. Seules les plaintes reçues via le formulaire ad hoc sont renseignées dans le présent rapport.

Dans les faits, le nombre de plaintes reçues par l'IFC sur les cinq dernières années se schématise de la manière suivante :



Pour l'année 2020, la teneur principale des plaintes est reprise ci-dessous :

Plainte n°1 - “FID - Attitude d'une formatrice”

Le plaignant fait part à l'IFC de l'attitude agressive et irrespectueuse d'une formatrice. Il apporte les différents éléments qu'il a relevés permettant de justifier sa plainte.

L'IFC a pris contact avec l'opérateur, constatant qu'il ne s'agit pas de la première remarque en ce sens à l'encontre de la formatrice. L'opérateur a assuré avoir discuté avec la formatrice concernée afin qu'elle adapte son attitude.

Plainte n°2 - “FID - Recours contre décision d'échec”

Le plaignant fait part de sa volonté d'introduire un recours contre une décision d'échec dans le cadre de la certification du module “vision pédagogique et pilotage – partie pédagogique” de formation initiale des directeurs.

L'IFC a précisé au plaignant qu'il n'est pas compétent pour connaître d'un recours contre une décision d'échec dans le cadre des certifications des formations et a renvoyé le plaignant vers l'opérateur de formation. Par ailleurs, constatant le taux d'échec important de la session, l'IFC a interrogé l'opérateur pour obtenir des explications portant sur ce taux d'échec. Le passage à distance de cette formation peut expliquer que certains participants aient connu plus de difficultés.

Plainte n°3 - “FID – Formation pilotage”

Le plaignant regrette ne pas pouvoir s'inscrire à la formation “Plan de pilotage : enjeux, attentes et processus” de 18 heures afin d'être dispensée du suivi du module Pilotage de la formation initiale des directeurs (dispense prévue par les mesures transitoires du décret portant le statut des directeurs et directrices).

Une réponse lui a été apportée expliquant l'impossibilité pour l'IFC de l'inscrire dans la formation souhaitée car elle ne fait pas partie du public cible.

Plaintes n°4, 5, 6 et 7 - “Module DI- Recours contre décision d'échec”

Les plaignants font part de leur volonté d'introduire un recours contre une décision d'échec dans le cadre de la certification de la formation “Module DI/Fondamental”.

L'IFC a précisé aux plaignants qu'il n'est pas compétent pour connaître d'un recours contre une décision d'échec dans le cadre des certifications des formations et a renvoyé les plaignants vers l'opérateur de formation. Par ailleurs constatant le taux d'échec important de la session, l'IFC a interrogé l'opérateur pour obtenir des explications portant sur ce taux d'échec. L'opérateur a précisé que le passage à distance en cours de formation pouvait avoir été une difficulté pour certains participants. Il souligne en outre une dynamique de groupe assez négative pour cette session.

Plainte n° 8 - “Module DI - Annulation de formation”

Le plaignant indique que la session de formation à laquelle il était inscrit a été annulée sans qu'il n'en ait été averti. Selon les informations qu'il a reçues, la formation a été annulée par manque d'inscrits. Il s'inquiète dès lors de la possibilité de pouvoir suivre la formation s'il n'y a pas assez d'inscrits par la suite et demande si des modalités différentes pour organiser la formation peuvent être envisagées.

Après vérification, il ressort que la formation n'a effectivement pas pu être commandée en raison du trop faible nombre d'inscrits. Une réponse confirmant cette décision a été apportée au plaignant. Il lui a par ailleurs été précisé que, pour le prochain marché public, la taille du groupe pour cette discipline serait diminuée afin d'augmenter les chances d'activation des sessions. Enfin, l'IFC a ajouté que, afin de garantir l'égalité de traitement de tous, il n'est pas imaginable d'organiser des formations selon d'autres modalités que celles prévues par les arrêtés.

Plaintes n°9 et 10 - “Module DI – Contenu de la formation”

Les plaignants estiment, dans leurs plaintes, que le syllabus relatif au module “Psychologie cognitive de l'enfant” de la formation Module DI comporte des approximations. Ils regrettent également le manque de réactivité des formateurs. Ils soulignent par ailleurs quelques erreurs communiquées lors de la présentation du module.

Après interrogation de l'IFC, l'opérateur a rappelé que le syllabus est validé par l'IFC, lequel a considéré le syllabus comme étant complet et de qualité. L'opérateur ne rejoint pas non plus la considération selon laquelle les formateurs ne seraient pas réactifs, soulignant qu'il y a une grande collaboration entre l'ensemble des formateurs pour répondre aux interrogations des participants. Enfin il reconnaît quelques erreurs (fautes de frappes) et soulève que celles-ci ont été signalées à l'ensemble des participants en formation. L'opérateur assure l'IFC que l'ensemble des participants sont traités de manière identique et juste. Il transfère par ailleurs un avis très positif d'un participant à la même formation.

Un retour en ce sens a été réalisé auprès des plaignants.

Plainte n°11 - “FCC - Organisationnel”

Le plaignant signale à l'IFC qu'il s'est rendu à une formation qui avait été annulée, sans en avoir été informé.

Après vérification, l'IFC constate que l'adresse mail encodée pour ce participant était erronée et que l'annulation n'a dès lors pas pu lui être communiquée. Au regard de ces éléments, l'IFC a procédé au remboursement des frais de déplacement du plaignant.

Plainte n°12 - “FCC - Organisationnel”

Le plaignant réclame une attestation de participation à une formation organisée en 2018 et regrette de ne pas l'avoir reçue.

Après plusieurs vérifications portant sur les dates mentionnées par le plaignant, l'intitulé et les informations complémentaires fournies, il ressort que la formation n'a pas été dispensée par l'IFC. L'IFC a donc renvoyé le plaignant vers l'organisateur de la formation.

Plainte n°13, 14, 15, 16 et 17 - “FCC - Conditions sanitaires”

Les plaignants font part de leurs craintes quant au maintien de l'organisation des formations en cours de carrière en présentiel au regard de la situation sanitaire exceptionnelle.

À chacun des plaignants, l'IFC a assuré que le maximum de mesures sont prises, au regard du protocole en vigueur, pour que les formations se déroulent dans les meilleures conditions dans la situation sanitaire actuelle.

Plainte n°18 - “FCC - Attitude d'une formatrice”

Le plaignant signale à l'IFC qu'une formatrice partage des fake news sur le port du masque sur les réseaux sociaux et regrette cette prise de position. Il s'agit d'une formatrice agissant pour un opérateur de formation externe à l'IFC. Il ne ressort pas des évaluations des formations dispensées par cette formatrice que des propos contraires au Code de déontologie des formateurs en inter-réseaux ont été tenus.

Plainte n°19 - “FCC - Attitude d'un formateur”

Le plaignant signale que le formateur a tenu des propos grossiers dans le cadre de la formation et a insulté certains des participants.

L'IFC a interrogé l'opérateur sur le comportement du formateur. Ne s'agissant pas de la première plainte en ce sens, et dans la mesure où l'IFC avait auparavant expressément spécifié que des sanctions seraient prises si de telles plaintes venaient à se reproduire, l'IFC a mis un terme à la collaboration avec ce formateur, en raison du non-respect avéré et reconnu du Code de déontologie du formateur en interréseaux.

Plainte n°20 - “IFC – Frais de déplacement”

Le plaignant s'étonne de ne pas avoir reçu ses frais de déplacement après avoir participé à une formation de l'IFC.

Après vérification réalisée en interne, il ressort que le paiement a bien été réalisé en deux fois sur le compte en banque renseigné par le plaignant. Une information en ce sens lui a été communiquée.

Plainte n°21 - “FCC – Formation RCI”

Le plaignant soulève qu’il est en congé maladie et ne souhaite plus recevoir les mails de rappels relatifs à la formation portant sur le référentiel des compétences initiales.

L’IFC a pris note de sa demande et lui a indiqué que l’information selon laquelle le plaignant étant en congé maladie de longue durée n’avait pas été communiquée, raison pour laquelle l’IFC continuait d’envoyer des mails (automatiques) de rappel

Liste des annexes

- Annexe 1 Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales
- Annexe 2 Liste des formations proposées par les formateurs internes de l'IFC en 2019-2020
- Annexe 3 Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2020
- Annexe 4 Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2020
- Annexe 5 Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFC en 2020
- Annexe 6 Lien de téléchargement du rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2019-2020

Annexe 1 : Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales

- a) Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière.

Pour l'année 2020, ces missions sont les suivantes :

1° d'organiser des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service;

2° de procéder à l'évaluation de celles-ci selon les critères établis conformément à l'article 14, alinéa 1er, 1° du décret et à l'article 20, alinéa 1^{er}, 1° du décret du fondamental et d'adresser à la Commission de pilotage un rapport annuel afférent à cette évaluation;

3° de garantir la cohérence avec le décret missions en assurant notamment :

- la formation à la capacité à mettre en œuvre l'évaluation formative et la pédagogie des compétences et aux techniques permettant d'atteindre les niveaux déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;
- la formation aux différentes formes de pédagogie différenciée;
- l'entraînement à la création d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluation adaptés à la réalisation des objectifs déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;

4° d'aider les membres du personnel concernés à réguler leur action en prenant appui sur leur formation initiale ainsi que sur les enseignements issus de l'articulation entre les pratiques de leurs pairs, les recherches en éducation, en psychologie et en sociologie, et les données statistiques utiles à l'évaluation de l'action dans les domaines précités;

5° de développer une culture de la formation en cours de carrière dans le chef des membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

6° d'assurer la formation en cours de carrière des enseignants du réseau de la Communauté française;

7° d'assurer les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;

8° d'assurer la formation donnant accès aux fonctions de promotion des Inspecteurs;

8°bis d'assurer les formations donnant accès aux fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général coordonnateur;

8°ter d'assurer les formations donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique ou de conseiller pédagogique coordonnateur, et de délivrer les attestations de réussite⁴ relatives à ces formations ;

9° d'assurer les autres formations décidées par le Gouvernement.

Les missions visées à l'article 26, §1er, 6° et 7° ne sont pas encore entrées en vigueur.

En vertu de l'article 26, §1er, 9°, le Gouvernement a chargé l'Institut:

- d'assurer le volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation initiale des directeurs (Décret du 2 février 2009 fixant le statut des directeurs) ;
- d'assurer la formation des formateurs en éveil scientifique ;
- d'assurer la formation des chefs d'établissement relative à la mise en place des plans de pilotage, tels que définis à l'article 67 du décret « missions » (modifié par décret du 4 février 2016 portant diverses dispositions en matière d'enseignement et par décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires, à l'aide spécifique aux directions dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, et à un encadrement complémentaire en personnel éducatif et administratif dans l'enseignement secondaire spécialisé).

En vertu de l'article 29, l'Institut est chargé:

d'organiser des séances d'information relatives à la déontologie de la formation, des formations et des supervisions au bénéfice des formateurs chargés de dispenser les formations en interréseaux.

En vertu de l'article 34, l'Institut est chargé:

d'organiser, pour les administrateurs, un cycle de formation permanente relatif à l'évolution du statut et de la fonction d'administrateur au regard des évolutions législatives, sociales, réglementaires et de gestion en la matière.

En vertu de l'article 35 :

L'Institut veille à ce que son budget annuel soit établi et transmis, dans les délais fixés par les circulaires budgétaires, pour approbation au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget.

b) Les missions de l'Institut définies par les articles 12, 17, §1er, 24 et 25 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes :

1° Établir pour le Gouvernement une proposition de plan de formation relatif au volet interréseaux portant sur : a) un axe administratif et b) un axe pédagogique.

La proposition doit notamment fixer le contenu et les objectifs des différents modules ainsi que les compétences à développer. Le plan de formation peut être décliné par niveau ou par type d'enseignement.

⁴ Lire « attestations de fréquentation »

2° Organiser et certifier, sur la base du plan de formation, la formation inter-réseaux.

3° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les formations du volet inter-réseaux et les épreuves qui les sanctionnent.

4° Transmettre, tous les trois ans au moins, à la Commission de pilotage un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs.

c) Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :

1° Transmettre au Gouvernement un avis relatif au plan de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens.

2° Organiser ce module de formation.

3° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les volets du module et les épreuves qui les sanctionnent.

4° Transmettre chaque année à la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification du module.

d) Les missions de l'Institut définies par les articles 12, 67, §2 et 87, §2 du Décret portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs sont les suivantes :

- Proposer un plan de formation initiale des directeurs de zone et des délégués au contrat d'objectifs au Gouvernement qui définit :
 - Le contenu et les objectifs de la formation initiale des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, ainsi que les compétences à acquérir ;
 - La fixation du nombre d'heures pour chacun des volets de la formation initiale visée à l'article du décret.
- Organiser la formation initiale sur base du plan de formation précité.
- Proposer au Gouvernement un plan de formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone qui définit :
 - Les méthodologies en privilégiant celles qui visent le développement professionnel, l'analyse de cas, les mises en situation, l'Intervision et la constitution d'un portfolio ;
 - Les modalités selon lesquelles la formation est organisée.

- Organiser la formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone.
- e) Les missions de l'Institut définies par les articles 22, §2, 54, §§2 et 3, 63, §3 in fine et 94, §§ 2 et 7 du Décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection sont les suivantes :
- 1° Proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation initiale de l'inspecteur. Le plan de formation fixe le contenu et les méthodologies de la formation ainsi que les connaissances et capacités à acquérir. Il fixe également le nombre d'heures de formation pour chacun des volets de la formation initiale.
 - 2° Organiser la formation initiale sur la base du plan de formation visé ci-dessus.
 - 3° Proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation d'insertion professionnelle. Ce plan de formation définit les méthodologies de la formation, ainsi que les modalités selon lesquelles la formation est organisée. Il doit être constitué de deux parties, dont l'une est commune à toutes les fonctions d'inspecteur et l'autre est spécifique à la fonction ou à un groupe de fonctions.
 - 4° Organiser la formation d'insertion professionnelle sur la base du plan de formation visé ci-dessus.
 - 5° Proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation d'accession à la fonction de promotion d'inspecteur coordonnateur.
 - 6° Organiser la formation d'accession à la fonction de promotion d'inspecteur coordonnateur sur la base du plan de formation visé ci-dessus.
 - 7° Déterminer, sur la base d'une proposition du Service général de l'Inspection, un plan commun de formation en cours de carrière annuel obligatoire.
 - 8° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, un avis sur l'application de l'article relatif à la formation en cours de carrière.

Ainsi, l'Institut est l'organisme de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation et la mise en œuvre des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice :

- des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service ;
- des membres du Service général de l'inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur - ainsi que des membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

L'Institut est également l'organisme de référence en FWB pour :

- l'organisation et la mise en œuvre des formations en interréseaux donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique et à la fonction de conseiller pédagogique coordonnateur.
- l'élaboration de la proposition, et s'il échet de l'organisation et de la mise en œuvre, du plan de la formation initiale inter-réseaux des directeurs des établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit ou de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
- l'organisation et la mise en œuvre des formations à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens. Les titulaires de ces titres, porteurs du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou du niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement, qui auront suivi avec succès la formation évoquée ci-dessus, bénéficieront d'un salaire correspondant à celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Annexe 2 : Liste des formations proposées par les formateurs internes de l'IFC en 2019-2020

Codes formation	Intitulés
101001901	Observer l'élève pour repérer ses ressources et ses difficultés. (P1-P2)
101001902	Observer l'élève pour repérer ses ressources et ses difficultés. (P3-P6)
103001902	Développer l'estime de soi des élèves en situation de handicap
103001907	La motivation des élèves du secondaire : comment les mobiliser davantage dans leurs apprentissages?
105001908	Apprendre à apprendre- Pistes de travail pour l'enseignant
107001901	Le PIA (Plan individualisé d'apprentissage)
107501901	Du plan individuel d'apprentissage (PIA) au plan individuel de transition (PIT)
201001904	Le nouveau référentiel "Socles de compétences" en langues modernes
201501901	Module de base. Le référentiel en Education à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment ? (socles)
201601901	Module complémentaire de deux jours. Le référentiel en éducation à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment ? (socles)
201701901	Module de base. Le référentiel en Education à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment ? (compétences terminales)
201801901	Module complémentaire. Le référentiel en Education à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment? (compétences terminales)
201901901	Partager des questionnements liés à l'application du référentiel en éducation à la philosophie et à la citoyenneté (socles)
201901902	Partager des questionnements liés à l'application du référentiel en éducation à la philosophie et à la citoyenneté (compétences terminales)
203001901	CEB et CE1D en mathématiques : des outils à exploiter au bénéfice de mes pratiques?

203001902	CEB et CE1D en français : des outils à exploiter au bénéfice de mes pratiques
205001920	Comment choisir et intégrer les outils numériques à ma pratique pédagogique en histoire, géographie et sciences sociales ?
205001940	Comment choisir et intégrer les outils numériques à ma pratique pédagogique en langues modernes ? Les nouvelles technologies en mouvement. Quel est leur intérêt dans l'apprentissage des langues?
206101905	Construire des stratégies de lecture pour devenir lecteur expert
207101901	Comment stimuler le plaisir de lire et donner du sens à la lecture à l'école fondamentale ?
208101901	Comment aider mes élèves à mieux communiquer oralement ?
213101901	Repérer et analyser les difficultés d'apprentissage dès le début de la maternelle (Décolâge)
213301901	Développer le langage oral et écrit à l'école maternelle pour que les élèves rentrent gagnants dans l'apprentissage de la lecture (Décolâge)
214001916	Langues anciennes - Exploiter les erreurs des élèves dans les processus d'acquisition de la compétence de la version : les anticiper et y remédier
215001905	Evaluer pour enseigner. L'évaluation dans le cadre du cours de seconde langue: à quel moment et dans quel but est-elle utile?
217001901	La CPU en tant que démarche collective
217501901	Apprendre aux élèves à communiquer le résultat de leurs travaux dans la perspective de la présentation des épreuves de qualification en CPU ou hors CPU
217601901	Les apprentissages de l'élève dans l'enseignement qualifiant : comment articuler de façon cohérente les cours généraux et les cours techniques et de pratique professionnelle ?
218001901	Préparer concrètement et mettre en oeuvre un processus d'intégration
224001902	Mes élèves du secondaire : tous capables ...tous différents ...
224001903	Mes élèves sont tous différents, comment faire ? (enseignement fondamental/Décolâge) ?
227001901	Les mesures d'isolement et de contention pour protéger l'élève dans l'enseignement spécialisé

415001901	Un climat scolaire serein : l'affaire de tous !
501001901	Etre enseignant aujourd'hui : ce qui est à l'oeuvre aujourd'hui.
502001901	Bien-être au travail pour soi et pour les autres: éviter l'épuisement professionnel
520001903	Boite à outils et ressources pour mes débuts dans l'enseignement.
520101901	Enseignants débutants: Comment réussir son entrée dans l'enseignement? Rencontres et échanges autour des questions des enseignants lors de leur entrée en fonction
520201901	Être référent pour l'accueil des enseignants débutants dans mon établissement, une opportunité de développement professionnel
520201902	Module complémentaire de deux journées : Être référent dans mon établissement, une opportunité de développement professionnel
534001901	Formation de formateurs en interréseaux dans un centre de technologie avancée (CTA)
534501901	Echanges de pratiques entre formateurs/coordonateurs de CTA
537001901	Éducateur dans une école : une fonction spécifique.
537101901	Comment, en tant qu'éducateur, prévenir et gérer les conflits entre élèves et les problématiques de violence ?
537201901	Gestion des conflits et de la violence : échanges de pratiques entre éducateurs
537301901	Éducateur - Gestion des conflits et de la violence à l'école : comment y apporter une réponse éducative et citoyenne ?
539001901	Accompagner l'élève stagiaire de l'enseignement qualifiant en entreprise , en CTA , en CDC .
553001901	La dyslexie : formation de personnes relais au sein des établissements
553601901	Personnes Relais Lecture : Lire, l'affaire de tous
554001901	Se lancer dans l'utilisation d'outils numériques en classe et devenir personne-relais TIC pour son établissement
554501901	Approfondissement Personnes Relais TIC : analyser et réguler les projets technopédagogiques développés

560001901	TravThem
605001901	Audit en milieu scolaire - formation pour les Services de l'Inspection
605001902	Audit en milieu scolaire - formation pour les Services de l'Inspection
605001903	Audit en milieu scolaire - formation pour les Services de l'Inspection
612001901	Ecole et C.PMS, partenaires de l'approche éducative de l'orientation de l'élève
903001901	Plan de pilotage : PMS
906001901	Formation à l'application Pilotage
906001902	Formation à l'application Pilotage
906001903	Formation à l'application Pilotage

Annexe 3 : Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration en 2020

Les Ordres du jour des réunions du Bureau

Bureau du vendredi 10 janvier 2020 (réunion en présentiel)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 13 décembre 2019
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Formation « Tronc commun » - Suite du courrier adressé à l'ETNIC - information
5. Intégrations d'événement
 - 5.1. « Les activités polytechniques à l'école » par la Haute école Bruxelles-Brabant
 - 5.2. « Inventez l'école du futur avec Technobel ! » (atelier 1), « Motivez vos apprenants avec des outils numériques accrocheurs » (atelier 2), « Rendez vos cours amusants et interactifs » (atelier 3), « Utilisez des outils pédagogiques numériques gratuits » (atelier 4), « Créez et programmez votre propre expérience scientifique et technologique en contexte spatial » (atelier 5) par l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant - Formation - Emploi du Luxembourg belge (IBEFE Luxembourg)
 - 5.3. « Relier les programmes de langues, les tests et les examens au Cadre européen commun de référence » par la Direction des Relations internationales de la FWB
 - 5.4. « Et le cerveau dans tout ça ? Evaluer pour progresser », « Enseignement des sciences et évaluation de projets », « Quel référentiel et quels outils pour favoriser une approche réellement orientante ? » par l'UMons – Institut d'Administration Scolaire
6. Formation initiale des directeurs – Information à relayer au pouvoir exécutif
7. Participation des conseillers pédagogiques aux formations sur l'application pilotage – Suivi du CA du 17 décembre 2019
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers
 - 9.1. Désignation du Commissaire du Gouvernement auprès de l'IFC
10. Marché public
 - 10.1. MaP Fo en cC 2020-2021 – Choix de la procédure et CSC

Bureau du vendredi 14 février 2020 (réunion en présentiel)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 10 janvier 2020
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Intégrations d'événement
 - 4.1. « Découvrir de manière participative et ludique le patrimoine musical de Wallonie ? » par l'ASBL Centre de Formation Artistique Les Jolies Notes
 - 4.2. « Arduino, un outil pour dépoussiérer la physique » par l'ASBL Science on Stage Belgium
 - 4.3. « Groupes de discussion relatifs *à la transition maternel-primaire *aux rythmes scolaires et *au décrochage scolaire Et Groupe d'étude consacré aux enseignants novices » par l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée)

5. Suivi du courrier adressé à l'Etnic - information et préparation de la prochaine entrevue
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers
 - 7.1. Approbation du budget initial 2020
8. Marché public
 - 8.1. MaP FID – Axe pilotage : Informations

Bureau du vendredi 13 mars 2020 (procédure électronique)

1. Rencontre avec l'Etnic (Madame Dejoie et Monsieur Bonjean) dans le cadre de l'organisation des formations « Tronc commun »
2. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 14 février 2020
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Budget ajusté 2020
5. Personnel
6. Intégrations d'événement
 - 6.1. « Travailler ensemble, construire ensemble : pratiques collaboratives et communautés d'apprentissage en milieu scolaire » par la Haute-Ecole Galilée et l'UCLouvain
 - 6.2. « Zéro déchet à l'école » par le Réseau Idée.
7. Rapport d'évaluation FID 2018-2019 - information
8. Conseil Stratégique du Numérique – information
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers
 - 10.1. Composition du Conseil d'administration
 - 10.2. Formations du SGI

Bureau du vendredi 3 avril 2020 (procédure électronique)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion électronique du 20 mars 2020
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Dispositions pour des réunions de Bureau par vidéoconférence (proposition d'agenda et d'outil à la connexion)
5. Suspension de sessions de formations IFC (Covid-19) – demande de dédommagement des opérateurs
6. Convention IFC-CRP
7. Plan de formation de promotion des Inspecteurs coordonnateurs – Information
8. Intégrations d'événement
 - 8.1. « Out of the Books Festival – 3e édition » par l'ASBL Out of the Books
 - 8.2. « 58e Congrès des Professeurs de Sciences – Des solutions pour demain » par le Congrès pluraliste des Sciences
9. Marché public « Catering » - 2020-2023 – Projet de cahier spécial des charges
10. Calendrier des prochaines réunions
11. Divers

Bureau du mercredi 6 mai 2020 (réunion extraordinaire en visioconférence)

1. Formation à l'évaluation des membres du personnel enseignants
2. Suspension de sessions de formations IFC (Covid-19) - demande de dédommagement des opérateurs

Bureau du vendredi 15 mai 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion électronique du 3 avril 2020
2. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 06 mai 2020
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Clôture des comptes 2019
5. Personnel
6. Intégrations d'événements
 - 6.1. « Arrimage – module agréé par le SPF Mobilité et Transport » par le Fonds Social Transport et Logistique
 - 6.2. Retrait d'une demande d'intégration – « Mobilités Erasmus+ » - information
7. Projet de convention IFC-SPW Mobilité et Infrastructures 2020-2023
8. Marché public « Réviseurs d'entreprises » - projet de CSC
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers

Bureau du vendredi 12 juin 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2020
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Situation de l'IFC suite à l'emploi vacant au poste de Fonctionnaire dirigeant – projet de courriers
5. Difficultés liées à l'organisation de l'accueil, des repas et à la recherche des locaux pour les formations Tronc commun
6. Intégrations d'événements
 - 6.1. « Palo Alto à l'école ou quand la thérapie brève s'invite à l'école » par l'ASBL BREF
 - 6.2. « Le musée comme outil d'apprentissage » - par le Service Animations des Musées de la Ville de Liège (SAM)
 - 6.3. « School Education Transformation & Technology (SETT) » par Easyfairs Expo (SPRL)
7. Projet de convention IFC - DGPSE
8. Marché public catering 2020-2024 – proposition d'attribution
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers
11. Séance restreinte
 - 11.1. Marché public « Inspection » - Projet de CSC
 - 11.2. Marché public « Macro EP » - Projet de CSC
 - 11.3. Marché public FCC 2020-2021 - Information

Bureau du vendredi 10 juillet 2020 (procédure électronique)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 12 juin 2020
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Intégration d'événement
 - 4.1. « Législation des produits phytopharmaceutiques et produits biocides » par la Mission Wallonne des Secteurs Verts (MWSV)
5. FID – Arbitrages administratifs
6. MP Réviseurs – Information relative à l'attribution
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers

Bureau du jeudi 20 août 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion électronique du 10 juillet
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Avant-projet de budget initial 2021 et note de gestion
4. Personnel
5. Rapport d'activités 2019
6. Formation des CSA à l'application pilotage
7. Formations Tronc commun - information
8. Intégrations d'événement
 - 8.1. « Thermochimie et cinétique : une approche par modélisation » par l'ASBL Science on Stage Belgium
 - 8.2. « 31^e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : climat(s) » par la Fédération des Professeurs de Géographie
 - 8.3. « Rencontres interréseaux de professeurs de physique (IRPhy) » par l'ULB
 - 8.4. « 14^e festival Playful Science » par l'ASBL Science on Stage Belgium
 - 8.5. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : travailler les stratégies de compréhension au départ d'albums jeunesse » par l'Université de Liège
 - 8.6. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : un programme de prévention de l'échec scolaire » par l'Université de Liège
 - 8.7. « Différenciation en lecture : animation de communautés de pratiques » par l'Université de Liège
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers
11. Marchés publics
 - 11.1. MaP Fo en cC 2020-2021 – Information relative à l'attribution

Bureau du vendredi 11 septembre 2020 (réunion en présentiel)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 14 août 2020
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Formation initiale des directeurs - Arbitrages administratifs (suivi CA)
5. Convention IFC – Vincent DUPRIEZ (DCO/DZ)
6. Intégrations d'événement
 - 6.1. « Cycle de formations DASPA : Enseigner à des élèves primo-arrivants. Pistes, repères, outils » par le CRÉSAM
7. Calendrier des prochaines réunions

8. Divers
9. Marchés publics
 - 9.1. MaP Inspecteur coordonnateur - Information

Bureau du lundi 21 septembre 2020 (consultation électronique)

1. Modification apportée au profil de fonction « coordinateur administratif » approuvé lors du Bureau du 11 septembre 2020.

Bureau du vendredi 09 octobre 2020 (réunion en présentiel)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 11 septembre 2020
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Rapports FSE
4. Collaboration avec la Fondation Roi Baudouin : Élaboration et diffusion de dispositifs de sensibilisation/formation à destination des acteurs de l'école maternelle
5. Formations collectives 2020-2021 : point sur l'organisation des formations consacrées au 4e degré paramédical
6. Intégration d'événement
 - 6.1. « Pratiques de différenciation au bénéfice de l'apprentissage de la lecture en début de tronc commun : communautés d'échanges de pratiques » par UNamur-Henallux
 - 6.2. « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans leurs futurs choix ? » par Pôle Académique de Bruxelles
7. Avenant à la convention SGLL – IFC
8. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2019-2020 – Information et rétro-planning
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers
11. Marchés publics
 - 11.1. MP Macro Éducation physique - Information
 - 11.2. Décision motivée d'attribution MP Inspecteurs coordonnateurs pour le Service Général de l'Inspection

Bureau du vendredi 13 novembre 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 9 octobre 2020
2. Personnel
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Analyse relative à la 2e tranche de la dotation – situation budgétaire
5. Formation initiale des CSA – proposition d'un plan de formation
6. Rapport d'évaluation des formations 2019-2020 – proposition de structure
7. Marché public de services juridiques 2021-2025
8. Désignation d'un nouveau Commissaire du Gouvernement pour l'IFC – Monsieur Dimitri De Weyer
9. Intégration d'événement
 - 9.1. « Lire et faire lire ! 6-12 ans : des lecteurs singuliers pour des livres pluriels » par le Service général des lettres et du livre (SGLL)
10. Calendrier des prochaines réunions
11. Divers

Bureau du vendredi 04 décembre 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2020
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Programmes des formations en cours de carrière 2021-2022 - Information
5. Participation de l'IFC au SETT (School Education Transformation Technology)
6. Proposition de calendrier des formations collectives 2021-2022
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers
9. Marchés publics
 - 9.1. MaP Formation initiale des CSA – Information
 - 9.2. MaP Formation initiale des inspecteurs coordonnateurs - DMA

Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration

CA du jeudi 23 janvier 2020 (procédure électronique)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019
2. Intégrations d'événement
 - 2.1. « Inventez l'école du futur avec Technobel ! » (atelier 1), « Motivez vos apprenants avec des outils numériques accrocheurs » (atelier 2), « Rendez vos cours amusants et interactifs » (atelier 3), « Utilisez des outils pédagogiques numériques gratuits » (atelier 4), « Créez et programmez votre propre expérience scientifique et technologique en contexte spatial » (atelier 5) par l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant - Formation - Emploi du Luxembourg belge (IBEFE Luxembourg)
 - 2.2. « Relier les programmes de langues, les tests et les examens au Cadre européen commun de référence » par la Direction des Relations internationales de la FWB
 - 2.3. « Et le cerveau dans tout ça ? Evaluer pour progresser », « Enseignement des sciences et évaluation de projets », « Quel référentiel et quels outils pour favoriser une approche réellement orientante ? » par l'UMons – Institut d'Administration Scolaire
3. Calendrier des prochaines réunions
4. Divers
 - 4.1. Désignation du Commissaire du Gouvernement auprès de l'IFC
5. Marché public
 - 5.1. MaP Fo en cC 2020-2021 – Choix de la procédure et CSC

CA du jeudi 27 février 2020 (procédure électronique)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 23 janvier 2020 (réunion électronique)
2. Intégrations d'événements
 - 2.1. « Découvrir de manière participative et ludique le patrimoine musical de Wallonie » par l'ASBL Centre de Formation Artistique Les Jolies Notes
 - 2.2. « Arduino, un outil pour dépoussiérer la physique » par l'ASBL Science on Stage Belgium

- 2.3. « Groupes de discussion relatifs *à la transition maternel-primaire *aux rythmes scolaires et *au décrochage scolaire Et Groupe d'étude consacré aux enseignants novices » par l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée)
3. Calendrier des prochaines réunions
4. Divers
5. Marché public
 - 5.1. MaP FID – Proposition d'attribution

CA du jeudi 26 mars 2020 (procédure électronique)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 27 février 2020
2. Budget ajusté 2020
3. Intégrations d'événement
 - 3.1. « Travailler ensemble, construire ensemble : pratiques collaboratives et communautés d'apprentissage en milieu scolaire » par la Haute-Ecole Galilée et l'UCLouvain
 - 3.2. « Zéro déchet à l'école » par le Réseau Idée.
4. Rapport d'évaluation FID 2018-2019
5. Formations du SGI - information
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers
 - 7.1. Composition du Conseil d'administration

CA du jeudi 23 avril 2020 (procédure électronique)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion électronique du 26 mars 2020
2. Convention IFC-CRP
3. Plan de formation de promotion des Inspecteurs coordonnateurs
4. Intégrations d'événement
 - 4.1. « Out of the Books Festival – 3e édition » par l'ASBL Out of the Books
 - 4.2. « 58e Congrès des Professeurs de Sciences – Des solutions pour demain » par le Congrès pluraliste des Sciences
5. Marché public « Catering » - 2020-2024 – Projet de cahier spécial des charges
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

CA du jeudi 28 mai 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion électronique du 23 avril 2020
2. Clôture des comptes 2019
3. Intégrations d'événements
 - 3.1. « Arrimage – module agréé par le SPF Mobilité et Transport » par le Fonds Social Transport et Logistique
 - 3.2. Retrait d'une demande d'intégration – « Mobilités Erasmus+ » - information
4. Projet de convention IFC-SPW Mobilité et Infrastructures 2020-2023
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers

CA du jeudi 25 juin 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020
2. Difficultés liées à l'organisation de l'accueil, des repas et à la recherche des locaux pour les formations Tronc commun
3. Intégrations d'événements
 - 3.1. « Palo Alto à l'école ou quand la thérapie brève s'invite à l'école » par l'ASBL BREF
 - 3.2. « Le musée comme outil d'apprentissage » - par le Service Animations des Musées de la Ville de Liège (SAM)
 - 3.3. « School Education Transformation & Technology (SETT) » par Easyfairs Expo (SPRL)
4. Offres de formation des Centres de compétence, des Centres des technologies avancées, d'ALC (Annoncer la Couleur) et de Yapaka pour l'année 2020-2021
5. Projet de convention IFC - DGPSE
6. Marché public catering 2020-2024 – proposition d'attribution
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers
9. Séance restreinte
 - 9.1. Marché public « Macro EP » - Projet de CSC
 - 9.2. Marché public FCC 2020-2021 – Décision motivée d'attribution

CA du jeudi 27 août 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2020
2. Projet de budget initial 2021 et note de gestion
3. Rapport d'activités 2019
4. Formations Tronc commun - information
5. Intégrations d'événement
 - 5.1. « Législation des produits phytopharmaceutiques et produits biocides » par la Mission wallonne des Secteurs Verts (MWSV)
 - 5.2. « Thermochimie et cinétique : une approche par modélisation » par l'ASBL Science on Stage Belgium
 - 5.3. « 31^e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : climat(s) » par la Fédération des Professeurs de Géographie
 - 5.4. « Rencontres interréseaux de professeurs de physique (IRPhy) » par l'ULB
 - 5.5. « 14^e festival Playful Science » par l'ASBL Science on Stage Belgium
 - 5.6. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : travailler les stratégies de compréhension au départ d'albums jeunesse » par l'Université de Liège
 - 5.7. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : un programme de prévention de l'échec scolaire » par l'Université de Liège
 - 5.8. « Différenciation en lecture : animation de communautés de pratiques » par l'Université de Liège
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers
8. Marchés publics
 - 8.1. MaP Fo en cC 2020-2021 – Information relative à l'attribution

CA du jeudi 24 septembre 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 27 août 2020
2. Convention IFC – Vincent DUPRIEZ (DCO/DZ) – Information
3. Intégrations d'événement
 - 3.1. « Cycle de formations DASPA : Enseigner à des élèves primo-arrivants. Pistes, repères, outils » par le CRÉSAM
4. Calendrier des prochaines réunions
5. Divers
 - 5.1. Information relative à la nomination du Fonctionnaire dirigeant de l'IFC
6. Marchés publics
 - 6.1. MaP Inspecteur coordonnateur - Information

CA du jeudi 22 octobre 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 24 septembre 2020
2. Rapports FSE
3. Collaboration avec la Fondation Roi Baudouin : Élaboration et diffusion de dispositifs de sensibilisation/formation à destination des acteurs de l'école maternelle
4. Formations collectives 2020-2021 : point sur l'organisation des formations consacrées au 4e degré paramédical
5. Intégration d'événement
 - 5.1. « Pratiques de différenciation au bénéfice de l'apprentissage de la lecture en début de tronc commun : communautés d'échanges de pratiques » par UNamur-Henallux
 - 5.2. « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans leurs futurs choix ? » par Pôle Académique de Bruxelles
6. Avenant à la convention SGLL – IFC
7. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2019-2020 – Information et rétro-planning
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers
10. Marchés publics
 - 10.1. MP Macro Éducation physique – Décision motivée d'attribution

CA du jeudi 26 novembre 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 22 octobre 2020
2. Analyse relative à la 2e tranche de la dotation – situation budgétaire
3. Contrat de gestion – proposition de prorogation
4. Formation initiale des CSA – proposition d'un plan de formation
5. Rapport d'évaluation des formations 2019-2020 – proposition de structure
6. Désignation d'un nouveau Commissaire du Gouvernement pour l'IFC – Monsieur Dimitri De Weyer
7. Intégration d'événement
 - 7.1. « Lire et faire lire ! 6-12 ans : des lecteurs singuliers pour des livres pluriels » par le Service général des lettres et du livre (SGLL)
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers

CA du vendredi 18 décembre 2020 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2020
2. Programmes des formations en cours de carrière 2021-2022
3. Proposition de calendrier des formations collectives 2021-2022
4. Convention IFC – CDC - reconduction
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers
7. Marchés publics
 - 7.1. MaP Formation initiale des CSA – Cahier spécial des charges

Annexe 4 : Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou des rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2020

Le montant total brut des jetons de présence et des indemnités des Administrateurs réunis lors des 13 réunions du Bureau et des 11 réunions du Conseil d'administration au cours de l'année 2020 s'élève à 30.651,75 €. Le détail de ces informations est repris dans les tableaux des pages suivantes.

Note : En 2020, le Bureau a été saisi 13 fois dont 3 sous forme électronique. Le Conseil d'administration a été amené à prendre position sur des points à l'ordre du jour à 11 reprises dont 4 sous forme électronique. Dans les deux cas (Bureau et Conseil d'administration), lors d'une procédure électronique aucun jeton de présence n'est octroyé.

Le montant total brut de la rémunération du Fonctionnaire dirigeant f.f. s'élève à 42.749,15 € (montant brut de 32.442,69 € + charges patronales de 10.306,46 €). Notez que ce montant correspond à une période de 3,5 mois (du 15 septembre au 31 décembre) étant donné qu'à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 14 septembre 2020 le poste a été laissé vacant suite au départ du Fonctionnaire dirigeant.

Le montant total brut des indemnités versées au Commissaire du Gouvernement à temps partiel est de 7.536,12 €.

Le montant total brut des honoraires versés aux Réviseurs est de 8.421,60 €.

NOM	BU1 10/01/20	CA1 23/01/20 électronique	BU2 14/02/20	CA2 04/03/20 électronique	BU3 13/03/20 électronique	CA3 26/03/20 électronique	BU4 03/04/20 électronique	CA4 23/04/20 électronique
ADAM Stéphane (effectif)	213,37		213,37					
BIEMAR Sandrine (effectif)								
COCHE Frédéric (suppléant Cartuyvels)								
DAEMS Dominique (effectif)								
DAUBIE Eric (effectif)	213,37		213,37					
DAVID Quentin (effectif)	213,37		213,37					
DEBUSSCHERE Stéphanie (effectif)								
DE KUYSSCHE Sophie (effectif)								
DEMEUSE Marc (effectif)								
DOLHEN Philippe (effectif)								
FENAILLE Pierre (effectif)								
FERON Odette (effectif)								
FRANSOLET André (suppléant Genot)								
GENOT Christine (suppléant Vigneron)								
GENOT Pascale (effectif)								
GIACOMELLI Anne (effectif)								
LEGRAND Gérard (effectif)	213,37		213,37					
LENAERTS Patrick (effectif)								
LITTRE Francis (suppléant Daubie)								
RENAUT Sylvie (effectif)								
THONON Joseph (effectif)								
TOUSSAINT Xavier (suppléant Dolhen)								
VANDEUREN Raymond (effectif)								

NOM	BU extraordinaire 06/05/20	BU5 15/05/20	CA5 28/05/20	BU6 12/06/20	CA6 25/06/20	BU7 10/07/20 électronique	CA7 27/08/20
ADAM Stéphane (effectif)	217,63		217,63	217,63	217,63		217,63
BIEMAR Sandrine (effectif)			217,63				217,63
COCHE Frédéric (suppléant Cartuyvels)			217,63				217,63
DAEMS Dominique (effectif)			217,63		217,63		217,63
DAUBIE Eric (effectif)	217,63	217,63					217,63
DAVID Quentin (effectif)	217,63	217,63					
DEBUSSCHERE Stéphanie (effectif)	217,63	217,63	217,63	217,63	217,63		217,63
DE KUYSSCHE Sophie (effectif)					217,63		217,63
DEMEUSE Marc (effectif)			217,63		217,63		217,63
DOLHEN Philippe (effectif)			217,63		217,63		217,63
FENAILLE Pierre (effectif)			217,63		217,63		
FERON Odette (effectif)			217,63		217,63		217,63
FRANSOLET André (suppléant Genot)							217,63
GENOT Christine (suppléant Vigneron)							217,63
GENOT Pascale (effectif)					217,63		
GIACOMELLI Anne (effectif)			217,63		217,63		
LEGRAND Gérard (effectif)	217,63	217,63	217,63	217,63	217,63		217,63
LENAERTS Patrick (effectif)					217,63		
LITRE Francis (suppléant Daubie)			217,63				
RENAUT Sylvie (effectif)			217,63		217,63		217,63
THONON Joseph (effectif)			217,63		217,63		
TOUSSAINT Xavier (suppléant Dolhen)							
VANDEUREN Raymond (effectif)			217,63		217,63		217,63

NOM	BU8 20/08/20	BU9 11/09/20	CA8 24/09/20	BU10 09/10/20	CA9 22/10/20	BU11 13/11/20	CA10 26/11/20	B12 04/12/20	CA11 18/12/20
ADAM Stéphane (effectif)	217,63		217,63	217,63		217,63	217,63	217,63	
BIEMAR Sandrine (effectif)			217,63		217,63				217,63
COCHE Frédéric (suppléant Cartuyvels)					217,63		217,63		
DAEMS Dominique (effectif)			217,63		217,63		217,63		217,63
DAUBIE Eric (effectif)	217,63	217,63	217,63	217,63		217,63	217,63	217,63	217,63
DAVID Quentin (effectif)	217,63		217,63	217,63	217,63	217,63		217,63	
DEBUSSCHERE Stéphanie (effectif)	217,63	217,63	217,63	217,63		217,63	217,63	217,63	217,63
DE KUYSSCHE Sophie (effectif)							217,63		217,63
DEMEUSE Marc (effectif)			217,63				217,63		
DOLHEN Philippe (effectif)			217,63		217,63				
FENAILLE Pierre (effectif)			217,63				217,63		
FERON Odette (effectif)			217,63		217,63		217,63		217,63
FRANSOLET André (suppléant Genot)									
GENOT Christine (suppléant Vigneron)			217,63		217,63				217,63
GENOT Pascale (effectif)									
GIACOMELLI Anne (effectif)			217,63						
LEGRAND Gérard (effectif)	217,63	217,63	217,63	217,63	217,63	217,63			
LENAERTS Patrick (effectif)					217,63				217,63
LITTRE Francis (suppléant Daubie)					217,63		-		-
RENAUT Sylvie (effectif)			217,63		217,63		217,63		217,63
THONON Joseph (effectif)			217,63		217,63		217,63		217,63
TOUSSAINT Xavier (suppléant Dolhen)							217,63		217,63
VANDEUREN Raymond (effectif)			217,63		217,63		217,63		217,63

Tableau des indemnités et jetons de présence des Administrateurs :

Membres	Total jetons et frais de déplacement
ADAM Stéphane (effectif)	2.820,67 €
BIEMAR Sandrine (effectif)	1.088,15 €
COCHE Frédéric (suppléant Cartuyvels)	870,52 €
DAEMS Dominique (effectif)	1.523,41 €
DAUBIE Eric (effectif)	2.820,67 €
DAVID Quentin (effectif)	2.167,78 €
DEBUSSCHERE Stéphanie (effectif)	3.046,82 €
DE KUYSSCHE Sophie (effectif)	870,52 €
DEMEUSE Marc (effectif)	1.088,15 €
DOLHEN Philippe (effectif)	1.088,15 €
FENAILLE Pierre (effectif)	870,52 €
FERON Odette (effectif)	1.523,41 €
FRANSOLET André (suppléant Genot)	217,63 €
GENOT Christine (suppléant Vigneron)	870,52 €
GENOT Pascale (effectif)	217,63 €
GIACOMELLI Anne (effectif)	652,89 €
LEGRAND Gérard (effectif)	3.038,30 €
LENAERTS Patrick (effectif)	652,89 €
LITTRE Francis (suppléant Daubie)	435,26 €
RENAUT Sylvie (effectif)	1.523,41 €
THONON Joseph (effectif)	1.305,78 €
TOUSSAINT Xavier (suppléant Dolhen)	435,26 €
VANDEUREN Raymond (effectif)	1.523,41 €
	30.651,75 €

Annexe 5 : Données synthétiques relatives aux marchés publics 2020

Marchés publics en cours d'exécution en 2020

FOURNITURES/SERVICES	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché	Durée du marché	Adjudicataire (s)
Papier à en-tête	12-03-16	IFC / fourniture de papeterie à en-tête – 2016	Fourniture de papier à en-tête	3	Procédure négociée sans publicité	522,01 et 533	4.182,23 €	2 ans renouvelables	NUANCE4
Formations module DI	24-11-16	MapPn+P / Formations Modules DI– 2016 – 2020	Organisation de la formation Module DI	11	Négociée sans publicité	533.08	64.187,22 €	4 ans	Multiples
Conseils juridique	08-12-16	IFC / Conseils juridiques– 2017-2018	Conseils juridiques	/	Négociée sans publicité	524.01	7.475,27 €	2 ans renouvelables	CMS DE BACKER
Formation initiale des directeurs	25-03-17	IFC - Formation initiale des directeurs volet interréseaux	Organisation de la formation FID	/	Procédure négociée sans publicité	533.07	315.928,63 €	1 an renouvelable 3 fois	Multiples
Restauration	17-11-17	IFC-MP Restauration 2018-2020	Restauration lors des formations	7	Négociée sans publicité	533.01 à 533.04	7.350,00 €	32 mois	DéliUccle
Réviseur entreprise	27-11-17	CSC n° 2017/ S 070-133527- Passé par le Ministère	Services d'audit financier - désignation de commissaire aux comptes	/	Adjudication ouverte	512.03	8.421,60 €	3 ans	Coyette
Extension alarme	01-03-18	Alarme 2018	Placement et entretien du système d'alarme	/	Marché de faible montant	521.03	2.891,89 €	4 ans	DMS

Extincteurs	18-04-18	Location, placement et entretien annuel d'extincteurs placés dans les locaux de l'IFC	Placement de deux extincteurs pour les nouveaux bureaux	/	Marché de faible montant	521.03	694,54 €	3 Ans	SICLI
Graphisme encart	09-05-18	MaP Graphisme encart	Marché de service relatif à la réalisation et l'habillage graphique d'un encart agrafé au sein du magazine PROF	/	Marché de faible montant	533.01 à 533.04	822,80 €	1 an, renouvelable	Fokus
Impression encart	06-07-18	MaP Impression encart	Marché de services relatif à l'impression d'un encart IFC agrafé dans le magazine PROF	/	Marché de faible montant	533.01 à 533.04	7.476,70 €	1 an, renouvelable	Aartoos Group
Nettoyage	11-12-18	MaP Nettoyage 2019-2021	Marché de services de nettoyage	/	Procédure négociée sans publication préalable	521.03	15.600 €	2 ans	GOM S.A
Formation initiale des DCO et DZ	28-02-19	IFC-MaP-FI DCO/DZ 2019	Formation initiale des délégués au contrat d'objectifs et Directeurs de zone	7	Procédure négociée sans publication préalable	533.11	524.000,00 €	2 ans	Multiplés
Poubelles hygiénique et tapis	13-06-19	MaP-2019-Poubelles et tapis	Fourniture de containers d'hygiène féminine et de tapis pour l'ensemble des bâtiments de l'IFC et remplacement régulier de ceux-ci	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	521.03	7.500,00 €	3 ans	ANECA - CLEAN TAPIS

MP FCC	27-06-19	IFC-MaP-Fo en cC 2019-2020	Formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents des C.PMS pour l'année scolaire 2019-2020	90	Procédure concurrentielle avec négociation	533.01 à 533.04	1.492.829,00 €	1 an	Multiples
Borne 4G	20-09-19	demande de prix - abonnement Internet	Abonnement pour une borne 4G permettant aux FI de se connecter sur internet partout	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	533	2.500,00 €	2 ans	UNIVERSAL GSM
Logiciel de présentation dynamique	23-09-19	Logiciel permettant la création de présentation dynamique	Abonnement à un logiciel de présentation dynamique	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	522.01	239,60 €	1 an reconductible 3 fois	GENIAL.LY
Audit Inspection	10-10-19	2019 -Formation à l'audit en milieu scolaire pour les inspecteurs	Formation à l'audit en milieu scolaire à destination du service général de l'inspection	/	Procédure négociée sans publication préalable	533.05	62.094,00 €	3 ans	HELMO
MP Macro EP	24-10-19	IFC-MaP-Fo – Macro EP 2019-2020	Marché de service de formation macro education physique	5	Procédure négociée sans publication préalable	533.01 à 533.04	38.413,20 €	1 an	FRSEL
FID - Axe admin	24-10-19	IFC-MaP-FID/Admin-2019	Formation initiale des directions - Axe administratif	4	Procédure négociée sans publication préalable	533.07	301.861,92 €	du 24 octobre 2019 au 31 août 2021	Multiples
Formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ	28-11-19	IFC-MaP-FIP DCO/DZ 2019	Formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ	10	Procédure négociée sans publication préalable	533.11	560.000,00 €	2 ans	Multiples

Livraison de soupe en hiver	18-12-19	Livraison de soupe et mise à disposition d'une soupière	Livraison de soupe et mise à disposition d'une soupière de novembre à mars	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	513.01	2.576,00 €	23 semaines (3 reconductions une fois par an)	Traiteur Géraldine
------------------------------------	----------	---	--	---	---	--------	------------	---	--------------------

Marchés publics attribués en 2020

FOURNITURES	Date attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché TVAC	Durée du marché	Adjudicataire (s)
Goodies	22-01-20	Goodies – SETT	Achat de goodies à distribuer lors du SETT	-	Faible montant	513.01	494,89 €	-	RIVANCO
Questionnaires évaluation participants formations	17-02-20	2020 011	2600 questionnaires	-	MP de faible montant	533.01 à 533.04	288,25 €	1 seule fois	Nuance 4
Savon mains, liquide vaisselle, éponges, gel WC, tablettes lave-vaisselle	27-02-20	2021 020	commande de savons mains, liquide vaisselle, éponges, ...	-	MP de faible montant	521.03	167,05 €	1 seule fois	Solucious
Cartouches imprimante (Sébastien Gilles)	03-07-20	2020 024	cartouches imprimante « HP Laser Jet Pro 200 Color » (4 couleurs)	-	MP de faible montant	522.01	120,94 €	1 seule fois	Fiducial Office Solutions
Gel hydro-alcoolique	03-07-20	2020 024	L'achat de 12 flacons pompe de gel hydro-alcoolique afin de respecter les mesures d'hygiène et de permettre un retour des agents sur leur lieu de travail dans le contexte d'épidémie de COVID-19.	-	MP de faible montant	521.03	117, 84 €	1 seule fois	Fiducial Office Solutions
Spray désinfectant toilettes, éponges vaisselle, produit vaisselle	09-07-20	2020 025	12 spray désinfectants, 40 éponges vaisselle et 5 produits vaisselle	-	MP de faible montant	521.03	125,66 €	1 seule fois	Global Net (Glorieux S.A.)

Masques et gel hydro-alcoolique	09-09-20	2020 042	Masques et gel hydro-alcoolique pour les formateurs internes	-	MP de faible montant	521.03	4.140,36 €	1 seule fois	Global Net (Glorieux S.A.)
Livres	09-09-20	2020 041	Deux exemplaires du livre "Enfances de classes. De l'inégalité parmi les enfants".	-	MP de faible montant	522.01	48,40 €	1 seule fois	Filiale Bultia Club
Mignonnettes	01-10-20	Chocolats - Saint-Nicolas	Achat de chocolats pour les membres du personnel	-	Faible montant	513.01	11,66 €	-	Colruyt
Mugs personnalisés	02-10-20	Mugs personnalisés - Saint-Nicolas	Achat de mugs personnalisés floqués IFC	-	Faible montant	513.01	371,98 €	-	VAN HELDEN
Classeurs	02-10-20	2020 046	103 classeurs turquoises pour Sébastien Gilles	-	MP de faible montant	522.01	201,88 €	1 seule fois	Viroux
Spray désinfectant	13-10-20	2020 054	Spray désinfectant formateurs internes	-	MP de faible montant	521.03	163,35 €	1 seule fois	Global Net (Glorieux S.A.)
licence Microsoft Open Académique 2019	15-10-20	2020 050	Achat de licences pour 3 nouveaux PC "résidents"	-	MP de faible montant	522.01	286,77 €	1 seule fois	Priminfo (via NRB)
licence Microsoft Open Académique 2019	15-10-20	2020 051	Achat de licences pour 3 nouveaux PC formateurs	-	MP de faible montant	533.01 à 533.04	286,77 €	1 seule fois	Priminfo (via NRB)

Livres	30-10-20	2020 056	Deux exemplaires de chacun des ouvrages suivants: - « Les premiers apprentissages quand le français est langue seconde. Maternelle et début du cycle 2 » - « Apprendre à lire en français langue seconde » - « Le français de scolarisation : pour une didactique réaliste »	-	MP de faible montant	522.01	120,14 €	1 seule fois	Filiale Bultia Club
Main courante	13-11-20	-	Matériel demandé par le SIPPT lors d'une visite des bureaux de l'IFC. Placée dans l'escalier entre les appartements D224 et D226	-	MP de faible montant	521.03	21,95 €	1 seule fois	Stock Américain
Patère	13-11-20	-	Matériel demandé par le SIPPT lors d'une visite des bureaux de l'IFC. Accrochés dans les 6 toilettes des bureaux.	-	MP de faible montant	521.03	11,94 €	1 seule fois	Axion
Tapis douche antidérapant	13-11-20	-	Matériel demandé par le SIPPT lors d'une visite des bureaux de l'IFC. Dans les 2 douches de l'IFC	-	MP de faible montant	521.03	9,98 €	1 seule fois	Axion
Pictogrammes toilettes	03-12-20	2020 061	Matériel demandé par le SIPPT lors d'une visite des bureaux de l'IFC. 2 pictogrammes hommes, 2 pictogrammes femmes et 2 pictogrammes mixtes.	-	MP de faible montant	521.03	46,65 €	1 seule fois	123encre.be

Blocs multiprises	04-12-20	2020 062	Matériel demandé par le SIPPT lors d'une visite des bureaux de l'IFC. 33 blocs multiprise réglementaires équipés contre les surchauffes électriques. Minimum 6 prises.	-	MP de faible montant	522.01	336,27 €	1 seule fois	Capitani
Signalétique DAE	08-12-20	2020 063	Matériel demandé par le SIPPT lors d'une visite des bureaux de l'IFC. 1 pictogramme DAE en plastique résistant pour mettre à l'extérieur du bâtiment.	-	MP de faible montant	521.03	7,87 €	1 seule fois	Eurodist
Masques	08-12-20	2020 063	Matériel demandé par le SIPPT lors d'une visite des bureaux de l'IFC. 4 masques emballés individuellement pour les 2 boîtes de secours de l'IFC.	-	MP de faible montant	521.03	30,25 €	1 seule fois	Eurodist
Livre	16-12-20	2020 065	L'ouvrage suivant : « Pour une école citoyenne. Vivre l'école pleinement »	-	MP de faible montant	522;01	20,91 €	1 seule fois	Furet du Nord

SERVICES	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché TVAC	Durée du marché	Adjudicataire (s)
Papeterie	05-02-20	MaP Papeterie à en-tête 2020-2023	Marché de fourniture de papeterie à en-tête	3	Faible montant	522.03 et 533	4.182,23 €	36 mois	db Group
Conteneurs papier carton	28-02-20	MaP Conteneur papier 2020-2023	Mise à disposition d'un conteneur papier/carton et vidange à intervalle régulier de celui-ci	-	MP de faible montant	521.03	400,00 €	36 mois	SUEZ
Entretien des chaudières	28-02-20	MP - Chaudières et cheminées	entretien des 6 chaudières de l'IFC	-	MP de faible montant	521.03	1.355,66 €	36 mois	CHAUFFAGE LAURENT
MP FCC	25-06-20	IFC-MaP-Fo en cC 2020-2021	Formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents des C.PMS pour l'année scolaire 2020-2021	90	Procédure concurrentielle avec négociation	533.01 à 533.04	1.492.829,00 €	1 an	Multiples
Catering	25-06-20	Marché public de services de restauration - 2020-2024	Marché de services de restauration	6	Procédure négociée sans publication préalable	533.01 à 533.04	45.000,00 €	48 mois	Lot 1 : DUCHATEAU Lot 2 : GREGOIRE Lots 3, 4 et 6 : GERALDINE Lot 5 : DELI UCCLE
Commissaires aux comptes	01-07-20	MaP - Réviseurs - 2020-2023	Marché de services portant sur la désignation d'un Commissaire aux comptes parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise	-	Faible montant	512.03	25.264,80 €	36 mois	Coyette

MP Macro EP	22-10-20	IFC-MaP-Fo -Macro EP 2020-2021	Marché de service de formation macro éducation physique	5	Procédure négociée sans publication préalable	533.01 à 533.04	128.959, 60 €	1 an	FRSEL
Débarrassage des bureaux	01-12-20	MP Débarrassag e des bureaux 2020	débarrassage des papiers et encombrants dans des bureaux de l'IFC	-	MP de faible montant	521.03	1.754,50 €	1 seule fois	BV PRONET
Formation Inspecteurs coordonna-teurs	04-12-20	MaP SGI - FI Inspecteurs coordonnat eurs	Marché de service de formation à destination des candidats inspecteurs coordonnateurs	-	Procédure négociée sans publication préalable	533.05	45.375,0 0 €	1 an (année scolaire 2020- 2021)	UNamur
Diffusion vidéos	17-12-20	MaP Diffusion vidéo	Site de diffusion de vidéos intégrables dans Moodle pour les formations à distance	-	Faible montant	533.01 à 533.04	1.000,00 €	48 mois	VIMEO
Supports administratif et informatique – TEAMS	17-12-20	Marché public de services de supports administra- tif et informati- que	services de support administratif et informatique pour l'utilisation de l'outil Teams dans le cadre des formations à distance synchrones	-	Faible montant	533.01 à 533.04	24.479 €	6 mois	NSI

Annexe 6 : Lien de téléchargement du rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2019-2020

Formation en cours de carrière 2019-2020

http://www.ifc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/rapport_19-20.pdf